

**BURKINA
FASO**
Unité-Progress-Justice



PLAN D' ACTIONS DE LA STRATEGIE NATIONALE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

2025-2027

Version provisoire



Juillet 2024

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	2
I. RAPPEL DES ELEMENTS DE LA STRATEGIE	3
1.1. Les fondements	3
1.2. La vision	8
1.3. Les principes directeurs	8
1.4. Les orientations stratégiques	10
II. AXES STRATEGIQUES, ACTIONS PRIORITAIRES ET ACTIVITES	10
III. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI EVALUATION	11
3.1. Dispositif de mise en œuvre	11
3.2. Dispositif de pilotage	12
3.3. Dispositif de suivi-évaluation	13
3.4. Mécanisme de financement	16
IV. ANALYSE ET GESTION DES RISQUES	19
CONCLUSION	24
ANNEXES	25
Annexe 1 : Cadre de mesure de performance	25
Annexe 2 : Cadre programmatique	25

LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS

APA	Accès aux ressources génétiques et le Partage juste et équitable des Avantages découlant de leur utilisation
APF	Aire de protection faunique
CASEM	Conseil d'administration du secteur ministériel
CCNUC C	Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDB	Convention sur la diversité biologique
CDG	Cadre de dialogue de gestion
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CDR	Conseil de Direction Régionale
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest
CNRST	Centre national de la recherche scientifique et technologique
CNULCD	Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification
COP	Conférence des parties
DGESS	Direction générale des études et des statistiques sectorielles
DISE	Dispositif intégré de suivi-évaluation
E/DD/CC	Environnement, développement durable, changement climatique
ENP	Étude nationale prospective
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FVC	Fonds vert pour le climat
GTR	Groupe thématique régional
MDP	Mécanisme pour un développement propre
MEEA	Ministère de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement
MNC	Maladie de Newcastle
MRV	Mesure, rapportage et vérification
ODD	Objectif de Développement Durable
ONEDD	Observatoire national de l'environnement et du développement durable
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PAO	Plan d'actions opérationnel
PATG	Plan d'action triennal glissant
PCAE	Politique commune d'amélioration de l'environnement
PCD	Plan communal de développement
PDE	Plan de développement d'entreprise
PFNL	Produit Forestier Non Ligneux
PNA	Plan national d'adaptation aux changements climatiques
PNDD	Politique nationale du développement durable
PNDES	Plan National de Développement Economique et Sociale
PPCB	Péripneumonie contagieuse bovine
PPR	Peste des petits ruminants
PRD	Plan régional de développement

PTF	Partenaire Technique et Financier
REDD+,	Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts incluant la gestion durable des forêts, la conservation et le renforcement des stocks de carbone forestier
SIPSER	Système d'information de planification et de suivi-évaluation des résultats
SNADDT	Schéma national d'aménagement et du développement durable du territoire
SNDB	Stratégie nationale de la diversité biologique
SNG	Stratégie nationale genre
SPANB	Stratégie nationale et Plan d'actions du Burkina Faso en matière de biodiversité
UEMOA	Union économique et monétaire Ouest africaine
UTL	Unité de traitement local
ZOVIC	Zone villageoise d'intérêt cynégétique

LISTES DES TABLEAUX ET DES ANNEXES

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Répartition du coût du plan d'actions par axe en milliers de FCFA	23
Tableau 2: Contributions par type d'acteurs (en millions de FCFA)	26
Tableau 3: Risques selon leur occurrence, incidence et criticité	28
Tableau 4: Stratégie et mesures d'atténuation des risques	29

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: schéma du mécanisme de suivi-évaluation	22
---	----

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1: Cadre de mesure de performance	31
Annexe 2: Cadre programmatique	36

INTRODUCTION

Le Ministère de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement (MEEA) a entrepris l'élaboration d'une Stratégie nationale de la diversité biologique (SNDB) pour la période 2025-2029.

Cette élaboration vise à donner une réponse appropriée au phénomène de perte de la diversité biologique et surtout aux conséquences néfastes et directes sur la fonctionnalité des écosystèmes et les conditions de vie des populations qui en dépendent. L'occasion est ainsi offerte de définir de nouvelles orientations stratégiques plus adaptées au contexte national marqué entre autres par la persistance des aléas climatique, l'insécurité, la pauvreté ainsi que l'adoption de nouveaux référentiels de planification du développement.

Alignée sur la vision, les objectifs et les cibles du nouveau Cadre mondial pour la conservation de la diversité biologique, post 2020 d'une part et les dispositions de la loi N°034-2018/AN du 27 juillet 2018 portant pilotage et gestion du développement, d'autre part, la nouvelle stratégie prolonge la mise en œuvre la Stratégie nationale et du Plan d'actions du Burkina Faso en matière de biodiversité sur la période (SPANB, 2001-2025).

Les dispositions de mise en œuvre de la nouvelle stratégie prévoient l'élaboration de divers instruments d'opérationnalisation dont le Plan d'actions opérationnel (PAO) triennaux glissants. Le présent document est élaboré pour servir de plan d'actions opérationnel triennal glissant de la Stratégie nationale de la biodiversité sur la période 2025-2027. Il s'articule autour des points suivants : (i) rappel des éléments de la stratégie, (ii) axes, objectifs, actions et activités prioritaires, (iii) dispositions de mise en œuvre et de suivi-évaluation, (iv) analyse et gestion des risques.

I. RAPPEL DES ELEMENTS DE LA STRATEGIE

Le rappel porte sur les fondements, les principes directeurs, la vision et les orientations stratégiques.

1.1. Les fondements

1.1.1. Au niveau international

La SNDB tire ses fondements principalement des Objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030, notamment les ODD 2, 5, 12, 13 et 15¹ ainsi que des différents Conventions, Accords et Protocoles internationaux en matière d'environnement et de biodiversité auxquels le pays a souscrit. On cite plus particulièrement :

- **la Convention sur la diversité biologique (CDB)** : Ratifiée le 02 septembre 1993, elle vise à conserver la diversité biologique, à utiliser durablement ses éléments et à partager équitablement les avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques adéquates. Elle est spécifiquement alignée sur le nouveau Cadre mondial de la diversité biologique Kunming-Montréal adopté lors de la COP 15 CDB en décembre 2022, qui a pour objectif de freiner et d'inverser la perte croissante de la diversité biologique, afin de contribuer à la vision à 2050 de « *vivre en harmonie avec la nature* ». Ce cadre mondial comprend notamment 4 grands objectifs à long-terme à l'horizon 2050 qui sont (i) stopper les pertes, restaurer la nature ; (ii) utiliser les terres et les mers de manière durable ; (iii) partager les avantages monétaires et non monétaires et les services de manière juste et équitable et (iv) mobiliser les ressources nécessaires pour sa mise en œuvre ;

- **la Convention-cadre des nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC)** ratifiée le 02 septembre 1993, qui vise entre autres à stabiliser les concentrations de GES dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique ;

- **la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD)** ratifiée le 26 janvier 1996 qui vise à lutter contre la désertification et d'atténuer les effets de la sécheresse dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification ;

- **la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar)** : En tant qu'habitats pour de nombreuses espèces de la faune et de la flore, les zones humides constituent des réservoirs de diversité biologique et de service écosystémique. Ratifiée en août 1989, elle vise à endiguer l'empiètement progressif sur les zones humides et la perte de celles-ci ;

¹ ODD2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ; ODD 5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ; ODD12 : Établir des modes de consommation et de production durables ; ODD13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ; ODD15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

- **la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales**, adoptée le 2 décembre 1961, elle a pour mission de mettre en place et promouvoir un système efficace de protection des variétés végétales afin d'encourager l'obtention de variétés dans l'intérêt de tous. Ce système protège la propriété intellectuelle qui est spécialement adapté au processus d'amélioration des plantes et vise à encourager les obtenteurs (chercheurs-sélectionneurs) à créer de nouvelles variétés de plantes. Le Burkina Faso est observateur de cette convention jusqu'à ce jour ;

- **la Convention internationale pour la protection des végétaux** : Ratifiée le 08 juin 1995, elle vise à mettre les ressources végétales de la planète à l'abri de la propagation et de l'introduction d'organismes nuisibles et à promouvoir un commerce sans risque. La Commission des mesures phytosanitaires, organe délibérant de la Convention, adopte des normes internationales pour les mesures phytosanitaires, qui sont l'instrument principal permettant d'atteindre les objectifs fixés ;

- **la Convention sur la conservation des espaces migratrices appartenant à la faune sauvage** : Elle a pour objectif d'assurer la protection et la gestion de toutes les espèces migratrices appartenant à la faune sauvage dont une fraction importante des populations franchit cycliquement de façon prévisible une ou plusieurs parties du territoire national. Elle a pour but d'assurer la conservation des espèces migratrices terrestres, aquatiques et aériennes dans l'ensemble de leur aire de répartition ;

- **la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (Convention de Washington)** : Ratifiée le 13 octobre 1989, elle a pour but de veiller à ce que le commerce international des spécimens d'animaux et de plantes sauvages ne menace pas la survie des espèces auxquelles ils appartiennent. Selon la Convention, le commerce des spécimens de ces espèces doit être soumis à une réglementation particulièrement stricte afin de ne pas mettre davantage leur survie en danger, et ne doit être autorisé que dans des conditions exceptionnelles ;

- **le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture** : Ratifié le 05 décembre 2006 par le Burkina Faso, le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture a pour objectifs la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation en harmonie avec la Convention sur la diversité biologique, pour une agriculture durable et pour la sécurité alimentaire. Le Traité donne des orientations pour la conservation, la prospection, la collecte, la caractérisation, l'évaluation et la documentation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ;

- **le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages (APA) découlant de leur utilisation relative à la Convention sur la diversité biologique**

Ratifié le 30 octobre 2013, il a pour objectif de favoriser le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, notamment grâce à un accès satisfaisant aux ressources génétiques et à un transfert approprié des technologies pertinentes, compte tenu de tous les droits sur ces ressources et aux technologies et grâce à un financement adéquat, contribuant ainsi à la conservation de la diversité biologique et à l'utilisation durable de ses éléments constitutifs. Le protocole définit les conditions et modalités d'accès et de partage des avantages. Aussi, il prend en compte les connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques ;

- **le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques** : Ratifié le 03 novembre 2003, il a pour objectif de contribuer à assurer un degré adéquat de protection pour le transfert, la manipulation et l'utilisation sans danger des organismes vivants modifiés résultant de la biotechnologie moderne qui peuvent avoir des effets défavorables sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, compte tenu également des risques pour la santé humaine, en mettant plus précisément l'accent sur les mouvements transfrontières ;

- **le Protocole additionnel de Nagoya – Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation relatif au protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques** : Ratifié le 05 mars 2018, il vise à contribuer à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité en fournissant des règles et procédures internationales dans le domaine de la responsabilité et de la réparation sur les enjeux liés aux organismes vivants modifiés. Le Protocole supplémentaire exige que des mesures d'intervention soient prises en cas de dommages causés par des organismes vivants modifiés, ou lorsqu'il y a suffisamment de chances que des dommages en résultent si des mesures d'intervention en temps opportun ne sont pas prises. Il inclut également des dispositions sur la responsabilité civile.

I.1.2. Au niveau régional

La SNDB s'appuie sur les conventions et les grandes orientations en matière d'environnement et de gestion durable des ressources naturelles définies dans les référentiels sous-régionaux pour lesquels le Burkina Faso est partie prenante. Il s'agit essentiellement de :

- **la Convention africaine révisée pour la conservation de la nature et des ressources naturelles**

Ratifiée en juin 2016, elle a pour objectifs : (i) d'améliorer la protection de l'environnement, (ii) de promouvoir la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles et (iii) d'harmoniser et coordonner les politiques dans ces domaines en vue de mettre en place des politiques et des programmes de développement qui soient écologiquement rationnels, économiquement sains et socialement acceptables.

- **la Convention portant création du bassin de la volta**

Adoptée le 19 janvier 2007, elle consacre à son premier article la création de l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV) afin d'assurer une gestion rationnelle et durable des ressources en eau du Bassin du fleuve Volta et une meilleure intégration socioéconomique sous-régionale. Aussi, les Etats Parties s'engagent en vue de la valorisation rationnelle et durable des ressources en eau du fleuve Volta, sur la base des principes de précaution et de prévention, de protection et de préservation des écosystèmes et l'obligation de ne pas causer de dommages sur la ressource en eau.

- **le Règlement relatif à la prévention des risques biotechnologiques dans l'espace de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)**

Adopté par le Conseil des ministres des Etats membres de la CEDEAO le 04 septembre 2020, il établit un cadre juridique et institutionnel pour prévenir, réduire ou éliminer les risques potentiels ou avérés liés à l'utilisation de la biotechnologie moderne et de tout autre technologie en rapport avec la biotechnologie et des produits dérivés.

- **l'Agenda 2063 de l'Union Africaine**

Adopté en 2015, il vise particulièrement en ses aspirations 1 : « une Afrique prospère basée sur une croissance inclusive et un développement durable » et 6 : « une Afrique dont le développement est assuré par les peuples, puisant dans le potentiel de ses peuples, en particulier les femmes et les jeunes et se préoccupant de ses enfants ».

- **la Politique environnementale de la CEDEAO**

Adoptée en 2008, son objectif est « d'inverser les tendances lourdes de dégradation et de réduction des ressources naturelles, des milieux et du cadre de vie, en vue d'assurer dans la sous-région, un environnement sain, facile à vivre et productif, améliorant ainsi les conditions de vie des populations de l'espace sous régional ».

- **la Politique forestière de la CEDEAO**

Adoptée en 2005, elle vise « la conservation et le développement durable des ressources génétiques, animales et végétales, la restauration des zones forestières dégradées au plus grand bien des populations de la CEDEAO ».

- **la Politique commune d'amélioration de l'environnement (PCAE) de l'UEMOA,**

Adoptée en 2008, son ambition est d'inverser les tendances lourdes de dégradation et de réduction des ressources naturelles, d'inverser la dégradation des milieux et du cadre de vie et de maintenir la biodiversité.

- **la Stratégie régionale climat de la CEDEAO**

Adoptée en 2022, elle a pour objectif « de soutenir les Etats membres à relever le défi de la lutte contre les changements climatiques, en particulier pour le respect de leurs engagements pris au titre de l'Accord de Paris ».

- **la Politique des ressources en eau de l'Afrique de l'Ouest**

Adoptée en 2008, elle a pour objectif de contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement durable.

I.1.3. Au niveau national

La SNDB s'inspire des référentiels stratégiques majeurs ci-après :

- **l'Etude Nationale Prospective (ENP) Burkina 2025** qui ambitionne de « transformer les déterminants de l'évolution du système burkinabè, pour rendre l'économie nationale compétitive, conforter la croissance et la prospérité, et améliorer la qualité de vie » ;

- **le Schéma National d'Aménagement et du Développement Durable du Territoire (SNADDT)** à l'horizon 2040 adoptée en 2017 dont l'objectif est de mettre en place des conditions d'un développement que l'on espère pouvoir engager effectivement à l'issue de ces 25 années notamment à travers sa composante « Créer les outils du développement » ;

- **la Politique Nationale de Développement Durable (PNDD)** à l'horizon 2050 adoptée en 2013, elle énonce les principes généraux et définit le cadre global de mise en œuvre du développement durable au Burkina Faso ;

- **la Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (PNA) à l'horizon 2050 adoptée en 2015**, il a pour objectifs de : (i) réduire la vulnérabilité aux impacts des changements climatiques en développant des capacités d'adaptation et de résilience et (ii) faciliter l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques d'une manière cohérente dans les politiques, les stratégies, les plans d'actions, les programmes ou activités ;

- **le Plan National de Développement Economique et Social II (PNDES II) (2021-2025) adopté en 2021.**

La Stratégie s'appuie sur l'Axe 3 : consolider le développement du capital humain et la solidarité nationale plus précisément en ses objectifs stratégiques 3.3 : promouvoir la recherche et l'innovation et renforcer leur utilisation en faveur de la transformation de l'économie, 3.6 : améliorer le cadre de vie, l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et aux services énergétiques de qualité. Elle se réfère aussi à l'Axe 4 : Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois et spécifiquement en ses objectifs stratégiques : 4.1 : développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché et 4.5 : inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles pour favoriser la résilience climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elle s'inscrit aussi dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'actions pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD), instrument de mise en œuvre du PNDES II ;

- **la politique sectorielle « Production-agro-sylvo-pastorale » (2018-2027)** adoptée en 2018 qui vise à développer un secteur agro-sylvo-pastoral productif assurant la sécurité alimentaire, davantage orienté vers le marché et créateur d'emplois décents basés sur des modes de production et de consommation durables ;

- **la politique sectorielle « Environnement, eau et assainissement » (2018-2027)** adoptée en 2018. La Stratégie s'inscrit dans l'Axe 1 : Gestion durable de l'environnement dont l'objectif stratégique est de renforcer la gouvernance environnementale dans la transition vers une économie verte et inclusive et dans l'Axe 2 : Mobilisation et gestion des ressources en eau dont l'objectif stratégique est de satisfaire durablement les besoins en eau pour tous les usages et des écosystèmes naturels dans un contexte de changement climatique ;

- **la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) (2021-2025)** : adoptée en 2021, elle fixe les ambitions du pays en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, pour la CDN révisée 2021-2025, le Burkina Faso s'engage à réduire ses émissions de GES de 31 682,3 Gg CO₂éq à l'horizon 2030 soit 29,42% par rapport au scénario de référence. La mise en œuvre d'actions d'adaptation pourrait permettre également une réduction des émissions de 33 072,72Gg CO₂éq soit 30.76% par rapport au scénario de référence ;

- **la politique sectorielle « Recherche et innovation » (2018-2027)** : adoptée en 2018, son l'objectif global est de renforcer le système productif par la génération et l'utilisation intensive des résultats de la recherche et de l'innovation. La stratégie s'inscrit dans l'Axe 2 : Développement de la recherche scientifique et de l'innovation à travers l'objectif stratégique 2.1 : orienter les programmes de recherche pour l'atteinte des objectifs de développement et l'Axe 3 : Valorisation des résultats de la recherche scientifique et de l'innovation dont l'objectif stratégique est de promouvoir l'utilisation intensive des résultats de la recherche et des innovations ;

- **la Stratégie Nationale Genre (SNG 2020-2024) adoptée en 2020** qui a pour objectif global de favoriser l'instauration de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles au Burkina Faso. La stratégie contribue à la mise en œuvre de son axe 3 : Autonomisation économique des femmes et des jeunes filles notamment, l'objectif 3.1 : améliorer l'accès des femmes et des jeunes filles à la terre et aux technologies de production, de transformation et de conservation ainsi qu'aux financements et l'objectif 3.2 : Promouvoir l'entrepreneuriat féminin.

I.2. La vision

La vision de la SNDB s'énonce comme suit : *A l'horizon2029, « la diversité biologique est bien connue, conservée, restaurée et utilisée de manière à en préserver les biens et services écosystémiques au bénéfice des populations ».*

Le but de la stratégie qui est de contribuer à garantir la **pérennité des ressources biologiques pour l'équilibre de la Planète** et pour **le bien-être des humains de la génération actuelle et future**. La réalisation de cet objectif passe par **la prise de mesures urgentes visant à inverser la tendance de perte de la diversité biologique** afin de promouvoir **le rétablissement de la nature**. Aussi, s'agira-t-il, grâce à des modes de production et de consommation durables **savoir se servir de la nature**, en veillant à **un partage juste et équitable des avantages** découlant de l'utilisation des ressources génétiques, de leurs dérivés et /ou des connaissances associées.

Elle s'inscrit dans la perspective de contribuer à l'atteinte des cibles à l'horizon **2030** du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

I.3. Les principes directeurs

Afin d'assurer l'efficacité et la durabilité des interventions par l'ensemble des acteurs, la mise en œuvre de la SNDB respectera les principes ci-après :

- Partenariat

La mise en œuvre de la stratégie nécessite une synergie d'actions et une complémentarité des interventions des différentes parties prenantes. Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente Stratégie, chaque partie prenante, quel que soit le niveau d'intervention, doit toujours rechercher les complémentarités et les synergies nécessaires avec les autres acteurs.

- Précaution

Ce principe part du postulat que lorsque les conséquences d'une activité sont inconnues ou même lorsque leur survenance est incertaine, des mesures de précaution doivent être prises. Il insiste sur les mesures qui doivent être prises en cas d'incertitude scientifique sur les conséquences des risques sur l'environnement. Ainsi dans la mise en œuvre de la stratégie, il s'agit d'interdire la mise en œuvre d'une activité tant que la preuve de l'absence d'effets dommageables sur les ressources biologiques n'a pas été rapportée.

- Prévention

Selon ce principe, les atteintes à l'environnement que toute activité ou phénomène naturel pourrait générer, doivent être réduites ou éliminées à titre préventif et assez tôt. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie, la mise en œuvre d'une activité avec des probables effets sur l'environnement d'une part doit être précédée d'une évaluation préalable de ses impacts négatifs éventuels sur la santé humaine et l'environnement, et d'autre part, mesures pour éviter ou atténuer ces impacts doivent être prises.

- Partage juste équitable des avantages liées à la diversité biologique

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie, les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, des applications et de la commercialisation subséquentes doivent être partagés de manière juste et équitable avec les fournisseurs desdites ressources.

- Durabilité environnementale

La durabilité environnementale consiste à utiliser les ressources naturelles de façon rationnelle en répondant aux besoins d'aujourd'hui sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. La durabilité prend en compte les

contraintes économiques, sociales, environnementales et culturelles et promeut des modes de production et de consommation durables.

- **Equité et genre**

Ce principe vise la réduction des inégalités et la promotion de la solidarité nationale pour assurer l'équité intra et intergénérationnelle, ainsi que la prise en compte des spécificités sociales et régionales. L'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la stratégie doivent prendre en compte les besoins spécifiques des hommes, des femmes, des jeunes et des couches défavorisées sans discrimination liée au sexe, à l'ethnie, à la religion, à l'appartenance politique et à toute autre forme de discrimination.

- **Gestion axée sur les résultats**

Ce principe met l'accent sur l'atteinte des résultats préalablement définis de façon réaliste et l'obligation de rendre compte. Dans ce cadre, chaque acteur est tenu par l'atteinte des résultats découlant des activités ou du processus dont il aura la responsabilité. La redevabilité est l'obligation pour tout acteur d'assumer la responsabilité et les conséquences des actions qui lui sont imputables dans la réalisation du développement durable et d'en rendre compte régulièrement aux institutions compétentes.

I.4. Les orientations stratégiques

I.4.1. Objectif global

L'objectif global de la SNDB est d'**assurer la conservation, la restauration et l'exploitation durable de la diversité biologique pour l'amélioration des conditions socio-économiques des populations**. A cet égard, les impacts attendus sont

I.4.2. Impacts attendus

Trois (03) majeurs sont attendus de la mise en œuvre de la stratégie. Ce sont :

- **la dégradation des ressources naturelles est réduite** : Il s'agira de contribuer à porter le taux de couverture forestière de 22,72% en 2020 à 26,47% en 2029.
- **la contribution du secteur primaire à l'économie est améliorée** : L'ambition est de contribuer à faire passer la contribution du secteur primaire à la formation du PIB nominal de 20,40% en 2022 à 23,9% en 2029.
- **les conditions socioéconomiques des populations sont améliorées** : Il s'agit de contribuer à faire passer l'incidence de la pauvreté en milieu rural de 52,7% en 2021 à moins de 49% en 2029.

I.4.3. Axes stratégiques, actions prioritaires et activités

Au regard des défis à relever, trois (03) axes d'intervention ont été définis. Ce sont :
Axe 1 : Conservation de la diversité biologique ; Axe 2 : Utilisation et valorisation

durable de la biodiversité et Axe 3 : Gouvernance de la biodiversité. Chacun de ces axes est décliné en objectifs stratégiques, en effets attendus et actions prioritaires.

1.4.3.1. Axe 1 : Conservation de la diversité biologique

Cet axe vise à réduire la perte de la diversité biologique. Il se décline en deux objectifs stratégiques que sont : (i) **OS 1.1** : Améliorer la conservation in situ de la diversité biologique et (ii) **OS 1.2** : Améliorer la conservation ex situ de la diversité biologique.

1.4.3.1.1. Objectif stratégique 1.1. (OS 1.1) : Améliorer la conservation in situ de la diversité biologique

Pour mesurer l'atteinte de cet objectif, deux (02) Effets Attendus (EA) sont identifiés : (i) **EA.1.1.1** : La conservation des ressources forestières et fauniques est améliorée et (ii) **E.A. 1.1.2** : La conservation des ressources animales et halieutiques est améliorée.

- EA. 1.1.1. La conservation des ressources forestières et fauniques est améliorée

Il s'agit de porter l'indice de la liste rouge du Burkina Faso de 0,988 en 2020 à 0,9906 en 2029 et de maintenir le nombre d'espèces végétales menacées à 350 sur la période de mise en œuvre de la stratégie.

Aux fins de conservation des ressources forestières et fauniques, quatre principales actions seront mises en œuvre : (i) Sécurisation des espaces de conservation, (ii) Aménagement des espaces de conservation (iii) Promotion de la gestion participative des espaces de conservation² et (iv) Protection des végétaux et conditionnement.

Action 1. 1.1.1: Sécurisation des espaces de conservation

Il s'agit d'assurer la sécurisation juridique par la création, le classement et l'immatriculation des espaces de conservation d'une part et la sécurisation physique à travers les opérations de patrouilles, la surveillance régulière par des drones, la construction de postes forestiers et de postes de contrôle et l'apurements des forêts classées anthropisées.

Action 1.1.1.2 : Aménagement des espaces de conservation

Cette action vise à disponibiliser des plans d'aménagement et de gestion des PAF et des APF, à viabiliser les APF par l'ouverture de pistes, la réalisation de salines, la construction de retenues d'eau et à mener des opérations de reboisement et de récupération des terres dégradées dans les espaces forestiers. La création de jardins des plantes médicinales participe de cette action.

Action 1.1.1.3 : Promotion de la gestion participative des espaces de conservation

Elle consiste à mettre en place de coopératives simplifiées de gestion forestière, élaborer des chartes foncières, créer des Zones villageoises d'intérêt cynégétique

² Les espaces de conservation sont considérés comme des zones de protection des ressources naturelles y compris les aires de protection de la flore et de la faune dans le domaine forestier national.

(ZOVIC) et organiser des sessions de renforcement des capacités au profit des populations à la base.

Action .1.1.1.4 : Protection des végétaux et conditionnement

Il s'agit de mettre au point des méthodes de lutte contre les principaux ravageurs des matériels forestiers de reproduction, d'acquérir des drones de prospection et de traitement phytosanitaire, de mettre à la disposition des producteurs des kits d'Aflasafe, des équipements de protection individuelle phytosanitaires et des produits phytosanitaires homologués. Ces producteurs seront également sensibilisés sur l'utilisation des biopesticides et des biofertilisants

- EA. 1.1.2. La conservation des ressources animales et halieutiques est améliorée

Il s'agit de porter le taux d'utilisation des races localement adaptées ou endogènes de 40,6% en 2021 à 57,6% en 2029 et de maintenir le nombre d'espèces de poissons menacées de disparition à 48 sur la période de mise en œuvre de la stratégie.

A cet effet, les actions suivantes sont mises en œuvre : (i) Sécurisation et aménagement des zones pastorales, (ii) Prévention des maladies prioritaires et les zoonoses, (iii) Protection et entretien des plans d'eau et zones humides et (iv) Restauration des zones humides.

Action 1.1.2.1: Sécurisation et aménagement des zones pastorales

Elle consiste à créer et sécuriser les espaces pastoraux et des fermes péri-urbaines, ouvrir des pistes à bétail et réaliser des parcs de vaccination dans les espaces pastoraux.

Action 1.1.2.2: Prévention des maladies prioritaires et les zoonoses

Il s'agit de vacciner les petits ruminants contre la Peste des petits ruminants (PPR), les bovins contre la Péripleumonie contagieuse bovine (PPCB) et la volaille contre la Maladie de Newcastle (MNC).

Action .1.1.2.3 : Protection et entretien des plans d'eau et zones humides

Cela consiste à mener des opérations de nettoyage et de protection des berges de barrages/retenues d'eau, lutter contre les plantes envahissantes. La pérennité de ces activités nécessite la mise en place des Comités d'usagers de l'Eau (CUE) pour l'entretien courant des barrages, y compris leur kit d'entretien.

Action 1.1.2.4: Restauration des zones humides

Il s'agit de réhabiliter des barrages dégradés et de réaliser les travaux d'aménagement de plans d'eau tels le Lac Dem, le Marigot Houet, les barrages n°1, 2 et 3 de la ville de Ouagadougou et la marre de Dori.

I.4.3.1.2. Objectif stratégique 1.2 : Améliorer la conservation ex situ de la diversité biologique

Cet objectif stratégique est mesuré par deux (02) effets attendus. Il s'agit de : (i) **E.A..1.2.1.** La conservation des collections végétales est renforcée et (ii) **E.A. 1.2.2.** La conservation des collections animales est renforcée.

- **E.A.1.2.1. La conservation des collections végétales est renforcée**

Il s'agit de porter la proportion des plantes vasculaires dans les herbiers nationaux de 15,67% en 1991 à 19,97% en 2029 et de maintenir constant le nombre d'espèces existantes dans l'arboretum du CNRST à 118.

Pour l'atteinte de ces résultats, trois (03) principales actions sont mises en œuvre : (i) Gestion durable des herbiers et (ii) Création et aménagement des jardins botaniques et des conservatoires.

Action 1.2.1.1. : Gestion durable des herbiers

Il s'agit de mener des sorties de collecte des échantillons d'herbier et de mettre en place une banque de semences végétales. La mise en place de plateformes de numérisation de la base de données des herbiers permettra de les conserver.

Action .1.2.1.2 : Création et aménagement des jardins botaniques et des conservatoires

Cette action consiste à réaliser des jardins botaniques, à mettre en terre des plants d'espèces menacées d'extinction, d'introduire des espèces exotiques dans les conservatoires et d'élaborer des plans d'aménagement desdits conservatoires.

- **E.A. 1.2.2. La conservation des collections animales est renforcée**

L'ambition est de porter la proportion d'espèces de mammifères existantes dans les parcs animaliers et jardins zoologiques de 14,29% en 2020 à 21,43% en 2029.

Pour l'atteinte de ce résultat, deux principales actions sont mises en œuvre : (i) Gestion durable des conservatoires animales et (ii) Renforcement de la conservation et de la diversité biologique des collections mortes de vertébrés et d'invertébrés.

Action .1.2.2.1 : Gestion durable des conservatoires animales

Cela consiste à rendre les APF viable pour les espèces biologiques à travers la réalisation de points d'eau et des salines, l'aménagement des pistes de circulation. Cela passe également par la réalisation d'un inventaire des espèces locales animales de race pure, la réalisation des conservatoires de souche pure d'espèces locales domestiques menacées et d'une banque nationale de gènes/semences d'espèces animales locales domestiques et non apprivoisés.

Action. 1.2.2.2: Renforcement des collections mortes de vertébrés et d'invertébrés

Il s'agit principalement de mettre à jour le répertoire des collections entomologiques à l'échelle nationale, réhabiliter les collections entomologiques et organiser des missions de collecte de nouveaux spécimens pour leur conservation.

I.4.3.2. Axe 2 : Utilisation et valorisation durable de la diversité biologique

Cet axe a pour objectif de contribuer durablement à la satisfaction des besoins sociaux, économiques et culturels des populations. Il comprend deux (02) objectifs stratégiques : (i) **OS 2.1** : Renforcer les connaissances et l'utilisation de la biodiversité et (ii) **OS 2.2** : Améliorer la valorisation de la biodiversité.

I.4.3.2.1. Objectif stratégique 2.1 (OS 2.1) : Renforcer les connaissances et l'utilisation de la biodiversité

Deux (02) effets attendus concourent à l'atteinte de cet objectif. Il s'agit de : (i) **E.A. 2.1.1**. La connaissance sur les ressources biologiques sont améliorées et (ii) **E.A. 2.1.2**. L'utilisation des ressources biologiques est renforcée.

- E.A. 2.1.1. La connaissance sur les ressources biologiques sont améliorées

Il s'agit de mettre au point 50 technologies/méthodes/ innovations mis au point dans le domaine des sciences environnementales et agricoles entre 2025 et 2029.

Les principales actions à mettre en œuvre portent sur : (i) le développement des connaissances sur les ressources biologiques (potentiel, socioéconomiques), (ii) le renforcement du séquençage et (iii) la Promotion de la biotechnologie.

Action 2.1.1.1: Développement des connaissances sur les ressources biologiques

Elle consiste à réaliser des inventaires fauniques et des champignons, suivre l'évolution des placettes permanentes, isoler les microorganismes et les bactéries impactés par les changements climatiques responsables de nouvelles maladies et élaborer le rapport sur l'état des ressources génétiques animales et aquacoles au Burkina Faso.

Action 2.1.1.2: Renforcement du séquençage

Il s'agit précisément d'organiser des sessions de formation et de sensibilisation sur le séquençage et réaliser une étude sur l'état des lieux de l'utilisation de l'ISN.

Action 2.1.1.3: Promotion de la biotechnologie

Cela va consister à produire des variétés de semences végétales et forestières améliorées dont des espèces ligneuses fourragères, réaliser l'insémination artificielle des vaches, de mettre au point des technologies et techniques d'amélioration de la productivité des céréales traditionnelles, du riz, des plantes à tubercules et de produire des alevins dans les statons piscicoles. Cela nécessitera également de sensibiliser les acteurs sur la biotechnologie/biosécurité et de réaliser des inspections sur les sites d'utilisation et lors des mouvements transfrontières des OGM et de mettre au point les fiches techniques sur les techniques et technologie de valorisation des produits halieutiques

- E.A.2.1.2. L'utilisation de la biodiversité est renforcée

Il s'agira de porter le taux d'accroissement des effectifs des bovins de 2% en 2020 à 2,5% en 2029, le taux d'accroissement des effectifs des ruminants de 3% en 2020 à

3,5% en 2029 et le taux d'accroissement de la volaille de 3% en 2020 à 3,5% en 2029. Aussi, l'ambition est porter la quantité de PFNL collectée de 981314, 49 tonnes en 2020 à 1 300 000 tonnes en 2029 et le taux d'atteinte des rendements potentiels des cultures de rente et des céréales de 40,4% en 2022 à 60 % en 2029.

Les principales actions qui sont mises en œuvre concernent : (i) Renforcement de l'utilisation des semences améliorées, (ii) Vulgarisation des technologies et (iii) promotion de l'utilisation durable des ressources biologiques.

Action .2.1.2.1 : Renforcement de l'utilisation des semences améliorées

Il s'agit de mettre à la disposition des producteurs des semences améliorées à prix subventionné dont des semences de ligneux fourragers, de diffuser les espèces forestières et d'empoissonner les plans d'eau.

Action 2.1.2.2: Vulgarisation des technologies

Elle consiste à organiser des sessions de formation sur les technologies de banque fourragères ligneuses herbacées, de former des semenciers sur les variétés de semences améliorées, de mettre en place des sites démonstratifs de production agroécologique, de mettre en place des outils de vulgarisation et de publier les résultats issus de la recherche forestière.

Action 2.1.2.3: Promotion de l'utilisation durable des ressources biologiques

La mise en œuvre de l'action consiste à mettre au point des techniques et technologies de maîtrise des interactions élevage-environnement et de gestion des ressources naturelles. Il s'agit également d'identifier les normes endogènes de gouvernance durable des ressources naturelles chez les groupes socioculturels et d'organiser des sessions de sensibilisation sur les bonnes pratiques agricoles, d'exploitation des ressources ligneuses et halieutiques.

I.4.3.2.2. Objectif stratégique 2.2 (OS 2.2) : Améliorer la valorisation de la biodiversité

Deux (02) effets attendus concourent à l'atteinte de cet objectif. Il s'agit de : (i) **E.A. 2.2.1.** La transformation des produits ASPHF est améliorée et (ii) **E.A..2.2.2.** L'accès aux marchés des produits ASPHF est amélioré.

- E.A..2.2.1. La transformation des produits ASPHF est améliorée

Il s'agit de porter le taux de transformation des produits agricoles de 30% en 2020 à 38% en 2029, le taux de transformation des PFNL de 63,69% en 2018 à 85% en 2029, le taux de transformation du lait Local dans les UTL de 31,94% en 2022 à 100 % en 2029 et d'accroître annuellement la quantité de viande produite dans les abattoirs de 2% entre 2025 et 2029.

Les principales actions à mettre en œuvre portent sur : (i) la promotion de techniques et technologies de transformation des produits respectueuses de l'environnement et (ii) renforcement des capacités techniques des acteurs.

Action 2.2.1.1: Promotion de techniques et technologies de transformation des produits respectueuses de l'environnement

Il s'agit d'élaborer un répertoire des savoirs, savoirs faire locaux et des meilleures pratiques de cueillette, de conservation et de transformation des PFNL dans toutes les régions du Burkina, développer et de diffuser des technologies de conservation et transformation des PFNL et d'appuyer les acteurs en équipements.

Action.2.2.1.2 : Renforcement des capacités techniques des acteurs

Il s'agit de renforcer les capacités techniques des acteurs sur l'élaboration des plans de développement d'entreprise (PDE) de PFNL et en marketing, l'utilisation des équipements modernes de transformation, la gestion d'entreprise de transformations des produits forestiers, les techniques de conservation, le contrôle de la qualité et des normes de production, le conditionnement/emballage des produits, les Bonnes Pratiques d'Hygiène et sur les technologies de production de bouillon et de moutarde à base de graines de néré.

- E.A. 1.2.2.2. L'accès aux marchés des produits ASPHF est amélioré

Il s'agit de porter la proportion de PFNL transformée à l'exportation de 10,76% en 2022 à 50% en 2029, le nombre de visiteurs des APF à 7 800 en 2029, le taux de commercialisation des produits agricoles de 37% en 2020 à 49% en 2029 et le taux d'accroissement de la quantité de viande exportée de -0,28% en 2022 à 5% en 2029. Les principales actions à mettre en œuvre portent sur : (i) la mise en place des infrastructures de mise en marché, (ii) la promotion de la normalisation des produits et (iii) la Promotion des biens et services écosystémiques.

Action 2.2.2.1 : Mise en place des infrastructures de mise en marché

Il s'agit de construire des comptoirs d'achats et/ou mini marchés, de chambres froides pour la conservation des produits et des vitrines d'exposition des produits.

Action 2.2.2.2: Promotion de la normalisation des produits

Cela consiste à appuyer la normalisation, la certification et la labellisation des PFNL, appuyer la création de labels pour les PFNL et réalisée une formation des acteurs sur l'hygiène et sur les normes de qualité dans le processus de transformation et production des produits.

Action 2.2.2.3: Promotion des biens et services écosystémiques.

La promotion des biens et services écosystémiques s'opérationnalise à travers la construction/réhabilitation des campements touristiques, de miradors et d'aires de repos.

I.4.3.3. Axe 3 : Gouvernance de la diversité biologique

Cet axe stratégique vise à améliorer l'efficacité et l'efficience des interventions en matière de préservation, d'utilisation et de valorisation durable de la biodiversité. Les objectifs stratégiques de cet axe sont : (i) **OS 3.1** : renforcer le cadre politique, juridique et organisationnel en matière de biodiversité et (ii) **OS 3.2** : assurer la mise en œuvre efficace de la stratégie.

I.4.3.3.1. Objectif stratégique 3.1 (OS 3.1) : Améliorer le cadre politique, juridique et organisationnel en matière de biodiversité

L'atteinte de cet objectif est appréciée à travers deux (02) effets attendus : (i) **E.A..3.1.1** : Le cadre politique et juridique en matière de biodiversité est renforcé et **E.A..3.1.2**. Le cadre organisationnel est renforcé.

- E.A. 3.1.1. Le cadre politique et juridique en matière de biodiversité est renforcé

Il s'agit de porter la proportion des PCD ayant intégré l'E/DD/CC de 43,08% en 2023 à 60% en 2029 et la proportion des textes juridiques élaborés à 100% en 2029.

L'atteinte de ce résultat passe par : (i) le renforcement du cadre politique, (ii) le renforcement du cadre juridique et (iii) la vulgarisation des textes juridiques.

Action.3.1.1.1. Renforcement du cadre politique

La mise en œuvre cette action passe par l'élaboration d'une stratégie nationale sur les ressources phylogénétiques, d'une stratégie nationale de reboisement, d'un guide d'intégration de la diversité biologique dans la planification nationale et local, la révision des plans communaux de développement pour intégrer la diversité biologique et la formation des acteurs sur la prise en compte de la diversité biologique dans la planification locale.

Action 3.1.1.2. Renforcement du cadre juridique

Il s'agit entre autres d'élaborer un décret portant partage des avantages monétaires et non monétaires sur les ressources Phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, d'élaborer le décret portant modalités d'accès facilité aux ressources phylogénétiques dans les situations d'urgence, d'élaborer un décret déterminant les procédures et les modalités de mise en œuvre des sanctions administratives en matière des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et d'organiser des sessions de vulgarisation de ces textes.

- E.A. 3.1.2. Le cadre organisationnel en matière d'environnement et de gestion durable des ressources naturelles est renforcé

Il s'agit de porter la proportion des organes de pilotage et de coordination fonctionnels de 75% en 2023 à 100% en 2029 et la proportion des organes de concertation fonctionnels de 14,29 % en 2023 à 100% en 2028. A cette fin, deux (02) principales actions sont mises en œuvre : (i) renforcement du pilotage et de la coordination des interventions et (ii) renforcement de la concertation entre les acteurs.

Action 3.1.2.1. Renforcement du pilotage et de la coordination des interventions

Il s'agit notamment de mettre en place le comité technique national de pilotage, de tenir ses sessions ainsi que celles des groupes thématiques.

Action 3.1.2.2. Renforcement de la concertation entre les acteurs

Pour la mise en œuvre de cette action, il s'agit de mettre en place un cadre de concertation annuel de tous les partenaires techniques et financiers (PTF), de tenir les sessions du groupe de travail multisectoriels pour l'intégration de la biodiversité dans des secteurs de développement au Burkina Faso, du groupe technique de suivi des conventions et protocoles relatifs à la diversité biologique, du cadre de concertation unique des conventions, de la plateforme nationale REDD+, de la plateforme nationale des OSC sur la REDD+ et du cadre de concertation des PTF. Également, un plan de coopération technique et scientifique sera élaboré.

1.4.3.3.2. Objectif stratégique 3.2 (OS 3.2) : assurer une mise en œuvre efficace de la stratégie

Deux (02) effets attendus soutiennent cet objectif. Il s'agit de : (i) **E.A. 3.2.1.** La planification des interventions en matière de diversité biologique est assurée et (ii) **E.A. 3.2.2.** La mobilisation des ressources financières est accrue et (iii) **E.A. 1.4.3.3.2.3.** La visibilité des interventions est améliorée.

- E.A. 3.2.1. La planification des interventions en matière de diversité biologique est assurée

Il s'agit de porter la proportion des documents de programmation élaborés et celle des documents de suivi-évaluation élaborés à 100% chaque année à l'horizon 2029.

Les actions suivantes sont identifiées pour l'atteinte de cet effet : (i) programmation des interventions et (ii) suivi-évaluation et capitalisation des interventions.

Action 3.2.1.1. Programmation des interventions

Pour l'opérationnalisation de cette action, les principales activités portent sur l'actualisation du Plan d'action triennal glissant (PATG) et l'élaboration des Plans de travail annuel (PTA).

Action 3.2.1.2. Suivi-évaluation et capitalisation des interventions

La mise en œuvre de cette action passe essentiellement par l'élaboration des rapports annuels et à mi-parcours de la mise en œuvre de la Stratégie de diversité biologique, de l'élaboration d'un manuel de suivi-évaluation, d'un recueil des bonnes pratiques et savoir-faire de gestion durable de la biodiversité et de la formation des gestionnaires du système national de suivi en modélisation, gestion des bases de données et géo-portail, programmation.

- E.A.3.2.2. La mobilisation des ressources est accrue

L'ambition est de porter le taux de mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre de la stratégie à 100% en 2029. Également, Il s'agit de maintenir le taux de mise en œuvre du plan de recrutement du Ministère en charge de l'environnement de 100% sur la période de mise en œuvre de la stratégie et d'assurer un taux annuel de mise en œuvre du plan d'équipement du ministère à au moins 80% sur la période 2025-2029.

Pour l'atteinte de cet effet, les actions suivantes sont mises en œuvre : (i) mobilisation des ressources financières, (ii) renforcement des capacités matérielles des acteurs et (iii) renforcement des ressources humaines.

Action 1.3.2.2.1. Mobilisation des ressources financières

Pour la mise en œuvre de cette action, il s'agit de tenir des rencontres de plaidoyer avec les PTF, d'élaborer une stratégie de mobilisation des ressources financières en matière de biodiversité et de former les acteurs sur la mobilisation des fonds verts.

Action 3.2.2.2. Renforcement des capacités matérielles des acteurs

Pour l'opérationnalisation de cette action, les principales activités portent sur la construction d'une salle mixte pour herbiers et banque de gènes avec autonomie énergétique, la réfection des armoires pour spécimen, l'acquisition d'un ordinateur de bureau pour la gestion des herbiers et du matériel de préparation et d'enregistrement des spécimens.

Action 3.2.2.3. Renforcement des ressources humaines

Pour la réalisation de cette action, il s'agit de former les agents sur la lutte anti braconnage, de recruter des agents des eaux et forêts, d'appuyer la formation diplômante au profit des agents de la diversité biologique et d'élaborer un plan de renforcement des capacités.

- E.A..3.2.3. La visibilité des interventions est améliorée

Il s'agit de porter le taux annuel de mise en œuvre du plan de communication à au moins 80% sur la période 2025-2029.

Pour l'atteinte de cet effet, les actions suivantes sont mises en œuvre : (i) renforcement des outils et instruments de communication et d'information et (ii) renforcement du dispositif de communication.

Action.3.2.3.1. Renforcement des outils et instruments de communication et d'information

Il s'agit principalement de produire des outils de communication et de sensibilisation (audiovisuels, écrits) au profit des communautés, de réaliser des boîtes à images sur l'éducation environnementale et de l'écocitoyenneté au profit des acteurs et des capsules vidéo en langues nationale sur les bonnes pratiques agro-sylvo-pastorales et de créer un site WEB consacré à la biodiversité.

Action 3.2.3.2. Renforcement du dispositif de communication

La réalisation de cette action consiste à diffuser des émissions télé et radio sur la diversité biologique, à appuyer la création d'une cellule de journalistes/communicateur en matière de diversité biologique, d'organiser des Journées portes ouvertes sur la diversité biologique et de réaliser des boîtes à images sur l'éducation environnementale et de l'écocitoyenneté au profit des acteurs et des capsules vidéo en langues nationale sur les bonnes pratiques agro-sylvo-pastorales.

II. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI EVALUATION

Cette partie présente successivement (i) les dispositions de mise en œuvre ; (ii) le dispositif de suivi-évaluation et (iii) le mécanisme de financement.

II.1. Dispositions de mise en œuvre

Les dispositions de mise en œuvre se réfère aux instruments et acteurs de mise en œuvre et au dispositif de pilotage et de suivi-évaluation.

3.1.1. Instruments de mise en œuvre

Le plan d'actions triennal glissant (PATG) de la Stratégie nationale en matière de diversité biologique est prioritairement opérationnalisée à travers des plans de travail annuel. En cohérence avec les orientations de la stratégie, des projets et programmes sont formulés.

Le PATG sera opérationnalisé au niveau décentralisé par les plans annuels d'investissement communaux et les plans annuels d'investissement régionaux.

En vue de renforcer la visibilité, l'appropriation nationale, la synergie d'actions et le partenariat et la coopération entre les acteurs, la mobilisation des ressources, le transfert de technologies, un plan de communication, un plan de suivi-évaluation, un plan de mobilisation des ressources, un plan de renforcement des capacités et un plan de coopération technique et scientifique seront élaborés.

3.1.2. Acteurs de mise en œuvre

Les principaux acteurs de mise en œuvre de la diversité biologique du Burkina Faso sont constitués de l'Etat, des Organisations de la société civile, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers.

3.1.2.1. Etat

L'intervention de l'Etat se fera à travers les structures centrales et déconcentrées des départements ministériels qui contribuent à la mise en œuvre des options stratégiques en matière de diversité biologique. Le rôle de l'Etat est d'assurer le pilotage et la coordination des interventions et de créer les conditions favorables à la mise en œuvre des activités des acteurs. Dans cette optique, il met tout en œuvre pour renforcer le cadre politique, juridique et institutionnel en matière de biodiversité, mobiliser les ressources nécessaires pour une mise en œuvre efficace des actions prioritaires, réaliser les investissements et de développer le partenariat.

3.1.2.2. Collectivités territoriales

Sous la direction des conseils de collectivité (conseils régionaux et municipaux), les collectivités participent, par le truchement des PRD et des PCD, à la mise en œuvre, au suivi de la stratégie ainsi qu'à l'évaluation des interventions des acteurs à travers la planification, la programmation, l'exécution, le suivi et l'évaluation des actions de gestion durable des ressources naturelles, une compétence transférée aux dites collectivités. Elles contribuent au suivi et à l'évaluation à travers l'animation les cadres de concertation au niveau local. Elles participent également à la mobilisation des ressources pour le financement des actions programmées.

3.1.2.3. Organisations de la société civile

Constituées des Organisations non gouvernementales et des Associations de développement, les OSC sont engagées dans la mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de diversité biologique en servant d'interfaces entre les structures étatiques, les PTF et les communautés de base et en exécutant par eux-mêmes des projets et des programmes en lien avec la biodiversité. Elles participent également au suivi et à l'évaluation des interventions des acteurs, à la sensibilisation des populations sur les enjeux et les opportunités liées à biodiversité. Les OSC œuvrent aussi dans le plaidoyer et la mobilisation des ressources en faveur de la biodiversité.

3.1.2.4. Secteur privé

Constitué des concessionnaires des zones de chasse ou de pêche, des promoteurs de sites d'élevage et des zones de pêche, des pépiniéristes, des transformateurs agroalimentaires, les institutions financières, le secteur privé contribue à la mise en œuvre de toutes les composantes de la biodiversité.

3.1.2.5. Partenaires techniques et financiers

Il s'agit des acteurs de la coopération bilatérale et multilatérale ainsi que des organisations intergouvernementales. Ils contribuent à la mise en œuvre de la stratégie à travers la mobilisation des ressources financières et techniques nécessaires, le financement et la mise en œuvre des projets et programmes d'investissement dans la biodiversité et le transfert de technologies. Les PTF participent au suivi-évaluation et à la capitalisation des données et expériences.

3.2. Dispositif de pilotage

Le pilotage de la stratégie est assuré par différents organes. Les sessions de ces organes tiennent lieu d'instances d'orientation et de suivi évaluation. La présente s'appuie sur les organes existants que sont :

3.2.1. Le comité technique national de pilotage

Il est l'organe de coordination et d'orientation de la mise en œuvre de la stratégie au niveau national. Il est chargé d'examiner et de valider les rapports de programmation et de suivi de la mise en œuvre des interventions des acteurs. Un texte juridique précisera sa composition et son fonctionnement

3.2.2. Le groupe thématique sectoriel

Ils constituent des organes de coordination et de pilotage au niveau sectoriel. Ils ont principalement pour rôles : (i) examiner et d'approuver la programmation et le suivi-évaluation des interventions des sous-secteurs et (ii) mener des réflexions sur des thématiques en lien avec le sous-secteur. Ils se réunissent deux fois par an en session ordinaire.

3.2.3. Le Conseil de Direction Régionale

Le CDR est l'organe participatif d'administration et d'évaluation des directions régionales en charge de l'environnement. Il est chargé entre autres, d'approuver le programme et le rapport d'activités de la direction régionale, y compris sur les thématiques en lien avec la diversité biologique. Le CDR se tient une fois par trimestre sous la présidence du Directeur régional et ses rapports sont transmis aux Programmes budgétaires pour prise en compte.

3.2.4. Le Groupe thématique régional

Il est le cadre unifié permettant de fédérer et d'harmoniser les actions des différents acteurs intervenant dans le sous-secteur au niveau régional. Il est placé sous la responsabilité du Secrétaire Général de la région. Le GTR a pour mission de faciliter la mise en œuvre efficiente des activités des programmes au niveau régional. Les sessions du GTR se tiennent deux (02) fois l'an (à mi-parcours et annuel). Elles statuent sur les activités des acteurs au niveau régional, examinent et valident les rapports bilan et de programmation régional en matière de résilience climatique.

3.3. Dispositif de suivi-évaluation

Cette partie traite des instances de suivi-évaluation, du mécanisme de suivi-évaluation et les outils de suivi-évaluation.

3.3.1. Instances de suivi-évaluation

Le dispositif de suivi-évaluation s'appuie sur les organes de pilotage aussi bien au niveau central qu'au niveau déconcentré. Les sessions de ces organes tiennent lieu d'instances de contrôle, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie.

3.3.2. Mécanisme de suivi-évaluation

Le mécanisme de suivi-évaluation comporte trois (03) niveaux : (i) le niveau régional ; (ii) le niveau ministériel et (iii) le niveau national.

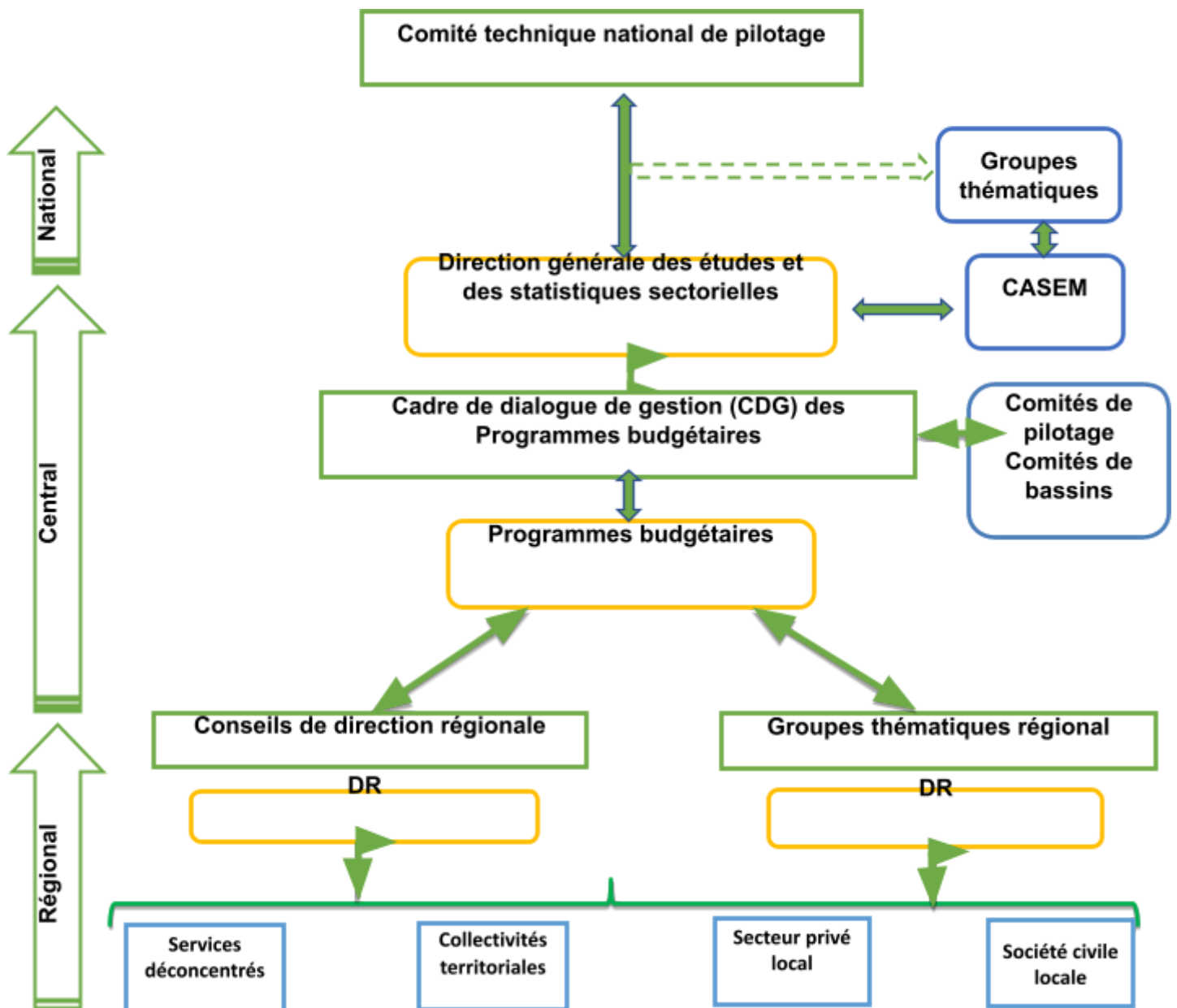
- **Au niveau régional**, chaque direction régionale des différents ministères intervenant dans la mise en œuvre de la stratégie, collecte les données sur la mise en œuvre des actions de la stratégie auprès des différents acteurs de mise en œuvre de la stratégie au niveau local. Les données collectées et celles de la direction régionale sont compilées et soumises pour examen et validation lors des sessions du conseil de direction régionale et des groupes thématiques existantes. Les données validées par les organes régionaux sont transmises aux différents programmes budgétaires.

- **Au niveau sectoriel**, les données collectées et validées au niveau régional sont transmises aux responsables de programmes budgétaires. Ces données sont complétées par celles issues des comités de pilotage des projets et programmes et d'autres structures partenaires contribuant à l'atteinte des objectifs du programme budgétaire en vue de l'élaboration de ses rapports consolidés. Ces rapports sont examinés et validés lors des sessions des Cadres de dialogue de gestion (CDG). Les données validées par les CDG sont transmises à chaque DGESS pour consolidation en préparation à l'élaboration des rapports périodiques de suivi qui seront examinés et validés lors des sessions des CASEM.

- **Au niveau national**, les données validées lors des CASEM, sont transmises au comité technique du GT qui élabore les rapports périodiques à soumettre à validation lors des sessions du Groupe technique. Les rapports périodiques validés après leur analyse qualité sont transmis au secrétariat de la convention.

Le schéma ci-après fait présente le dispositif de suivi-évaluation.

Graphique 1: schéma du mécanisme de suivi-évaluation



3.3.3. Outils de suivi-évaluation

Le suivi et l'évaluation de la stratégie se feront à travers le renseignement des outils suivants : le canevas de programmation des activités, le cadre logique, les canevas de rapportage, les formulaires standardisés de collecte de l'information pour chaque indicateur afin d'assurer l'harmonisation dans la collecte des données et les tableaux de bord des indicateurs du système de surveillance de l'Observatoire (système PEIR).

L'ensemble des outils de suivi-évaluation élaborés dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie pourra se baser sur les systèmes de suivi-évaluation existants que sont : le Système d'information de planification et de suivi-évaluation des résultats (SIPSER), l'Observatoire national de l'environnement et du développement durable (ONEDD) et sa plateforme d'information et de diffusion des données sur la diversité biologique (CHM), y compris les centres d'échange des informations des protocoles de Cartagena et de Nagoya sur l'APA, le Dispositif intégré de suivi-évaluation (DISE) et la plateforme MRV nationale.

3.3.4. Evaluation de la stratégie

Deux types d'évaluation seront conduites pour examiner l'atteinte des objectifs de la stratégie : une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale.

L'évaluation à mi-parcours interviendra après trois années de mise en œuvre (2027). Elle fera l'état de fonctionnement de l'ensemble des organes et examinera l'atteinte des objectifs de la stratégie par rapport aux cibles fixées. En outre, elle permettra de réviser en cas de besoin la logique des interventions pour une amélioration des performances du sous-secteur. Elle sera réalisée par la DGESS du ministère en charge de l'environnement en collaboration avec l'ensemble des acteurs de mise en œuvre de la stratégie.

Quant à l'évaluation finale, elle se fera à la l'échéance de la stratégie (2028) et permettra de mesurer l'atteinte des effets escomptés. Elle mobilisera l'expertise indépendante sous la supervision d'un comité technique de suivi.

3.4. Mécanisme de financement

Le coût total du plan d'actions 2025-2027 est de **204, 29 milliards de FCFA**. Le financement acquis est de **81,325 milliards**, soit **39,8 %** du coût total du plan d'actions.

Le financement à rechercher s'élève à **122,968 milliards de FCFA**, soit **60,2%** du coût total du plan d'actions.

Le tableau ci-après fait ressortir la synthèse des financements par axe sur la période 2024-2026.

Tableau 1: Répartition du coût du plan d'actions par axe en milliers de FCFA

Axes	Coûts				Financeme nt acquis	Financeme nt à rechercher
	2025	2026	2027	Total	2025-2027	2025-2027
Axe 1	65 249 791	50 946 330	31 304 430	147 500 551	60 491 166	87 009 385

Axe 2	18 522 502	18 343 096	18 263 396	55 128 994	19 992 328	35 136 667
Axe 3	892 550	385 000	387 000	1 664 550	842 300	822 250
Total	84 664 843	69 674 426	49 954 826	204 294 095	81 325 794	122 968 302

Source : Equipe de rédaction

Le financement du plan d'action de la stratégie biodiversité est assuré essentiellement par l'Etat, les Collectivités territoriales, le privé, les ONG, OSC et AD et les fonds bilatéraux et multilatéraux.

3.4.1. Financement de l'Etat

L'Etat joue un rôle central dans la mobilisation des ressources financières pour la diversité biologique en raison de son pouvoir de régulation, de sa capacité à lever des fonds et de son rôle de coordination des efforts nationaux et internationaux. Dans le processus de programmation budgétaire l'Etat consacre une part de ses allocations au financement des actions des secteurs de développement y compris ceux portant des interventions en lien avec la diversité biologique dont les ministères en charge de l'environnement et de l'eau, de l'agriculture et des ressources animales, de la recherche, du tourisme et de la santé.

L'Etat mobilise des ressources financières pour la diversité biologique à travers des allocations aux programmes budgétaires sensibles à la diversité biologique, le financement de fonds publics (le Fonds d'intervention pour l'environnement (FIE) l'Agence d'appui au développement des collectivités territoriales, le Fonds national de la recherche et de l'innovation pour le développement)

3.4.2. Financement des collectivités territoriales

Les communes et les régions jouent un rôle crucial dans la mobilisation des ressources financières pour la diversité biologique. Leurs actions complètent les efforts nationaux et internationaux en matière de conservation de la diversité biologique. Elles prennent en compte tant bien que mal les thématiques émergentes environnement et développement durable dans leur planification locale.

Les collectivités territoriales collaborent directement dans leur ressort territorial de compétence avec les entreprises, les organisations de la société civile, les institutions de formation et de recherche et avec d'autres acteurs locaux pour mobiliser des ressources financières et techniques en faveur de la diversité biologique. En général, ces partenariats donnent naissance à des projets de restauration écologique, de programmes de reboisement ou d'initiatives de gestion durable des ressources naturelles.

3.4.3. Financement de la Coopération/Fonds multilatéraux et bilatéraux

Le Burkina Faso bénéficie des avantages des mécanismes financiers rattachés aux conventions qu'il a ratifiées. Ces avantages sont entre autres le financement de projets et programmes qui traitent de questions environnementales mondiales, y

compris la conservation de la biodiversité. Ces financements proviennent essentiellement du :

- **Fonds pour l'environnement mondial (FEM)** : entité opérationnelle du mécanisme financier de la CCNUCC et de plusieurs autres Accords multilatéraux sur l'environnement (AME), dont la Convention sur la diversité biologique (CDB) et la Convention des nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) ;
- **Fonds d'adaptation** : pour le financement des projets et des programmes d'adaptation concrets dans les pays en développement, parties au protocole de Kyoto, qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes du changement climatique.
- **Mécanisme pour un développement propre (MDP)** : Le MDP est un mécanisme de financement de projets de réduction d'émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du protocole de Kyoto selon le principe de la compensation carbone ;
- **Fonds vert pour le climat (FVC)** : principal mécanisme de financement multilatéral dont l'objectif est de promouvoir le changement de paradigme vers des voies de développement à faibles émissions et résilientes au climat ;
- **Fonds de partenariat pour le carbone forestier** : opérationnel depuis juin 2008, il est un partenariat mondial œuvrant pour la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation forestière, pour la conservation des stocks de carbone forestier, pour la gestion durable des forêts et pour le renforcement des stocks de carbone forestier (REDD+).
- **Fonds fiduciaire du Traité internationale sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture** qui vise à assurer la sécurité alimentaire par le biais de la conservation de la biodiversité, de l'échange et de l'utilisation durable des ressources phylogénétiques, tout en garantissant le partage des bénéfices.

La coopération multilatérale intervient considérablement dans le financement des Actions d'envergures en faveur de l'environnement, le développement rural en général et précisément la biodiversité.

3.4.4. Financement des ONG, OSC et Associations de développement

Les OSC, les Associations de développement (AD) et les ONG locales jouent un rôle crucial dans la mobilisation des ressources financières pour la diversité biologique. Elles mobilisent des ressources financières auprès de donateurs individuels, d'entreprises, de fondations et d'organisations internationales pour financer des projets de conservation.

3.4.5. Financement du secteur privé

De nombreuses initiatives privées contribuent à la promotion des connaissances, de la conservation et de la valorisation de la diversité biologique. Certaines Organisations/Instituts privés y œuvrent selon leur domaine de prédilection. Le secteur privé contribuera au financement de la stratégie par le biais des banques. On peut

citer le cas de (i) la Banque Agricole du Burkina Faso qui vise à booster l'économie du secteur Agricole par la mise à disposition de système de crédit adapté aux réalités et besoins de ce secteur d'activité ; (ii) Coris Bank International SA qui prépare son accréditation au Fonds vert pour le climat afin de contribuer à financer des projets climatiques dans divers domaines.

La contribution au financement de la stratégie par chaque groupe d'acteur est résumée dans le tableau ci-après :

Tableau 2: Contributions par type d'acteurs (en millions de FCFA)

Acteurs	Montants (en milliers de FCFA)	Proportion (%)
État	83 606 973	40,92
Collectivités Territoriales	14 522 566	7,11
Partenaires Techniques et Financiers	92 685 687	45,37
ONG/OSC	2 528 250	1,24
Privé	10 950 619	5,36
Total	204 294 095	100

Source : Equipe de rédaction

Pour assurer une mobilisation efficace des ressources financières des actions de communication pour une appropriation de la stratégie et des rencontres de plaidoyers seront menées.

Pour les ressources internes, des rencontres de plaidoyers seront organisées pour une dotation budgétaire conséquente. Quant aux ressources financières externes, les actions de renforcement des capacités des acteurs sur les mécanismes de mobilisation des fonds surtout climatique seront développées.

III. ANALYSE ET GESTION DES RISQUES

La mise en œuvre de la stratégie de diversité biologique pourrait être compromise par des risques majeurs suivants : (i) l'aggravation de l'insécurité, (ii) l'instabilité socio-politique et institutionnelle, (iii) le sous financement de la stratégie, (iv) la faible adhésion des acteurs et (v) les aléas climatiques.

- **Aggravation de l'insécurité**

Le pays fait face à des attaques terroristes répétées depuis 2015, occasionnant des déplacements massifs des populations. Cette situation contribue à la dégradation de la qualité de la diversité biologique à travers l'occupation des massifs forestiers par les groupes armés terroristes ainsi que la restriction des activités de police forestière et environnementale. En outre, la crise sécuritaire, en dégradant le climat des affaires, limite la capacité de mobilisation des ressources financières nécessaires à la réalisation des interventions de diversité biologique. Il importe alors de renforcer les capacités opérationnelles des Forces de défense et de sécurité en matière de préservation et de gestion durable de la diversité biologique en situation de crise. Il s'agira également de renforcer la sensibilisation des communautés locales pour une meilleure collaboration avec les services techniques.

- **Instabilité socio-politique et institutionnelle**

L'instabilité socio-politique et institutionnelle caractérisée par la récurrence des crises sociales, l'arrêt à l'ordre constitutionnel normal, les créations, suppressions, fusions et scissions de structures ministérielles impliquées dans la mise en œuvre de la stratégie sont des facteurs susceptibles de limiter le pilotage et une coordination optimale des interventions en matière de diversité biologique.

Il est alors nécessaire dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie, de promouvoir la bonne gouvernance dans la conduite des actions en matière de diversité biologique et de rendre dynamique les organes de pilotage.

- **Sous financement de la stratégie**

La mise en œuvre de la stratégie nécessite des ressources financières internes et externes importantes. Cependant, la mobilisation des ressources internes peut être compromis par des contraintes budgétaires. Pour les ressources externes, un environnement international marqué par des crises économiques, financières et diplomatiques pourrait affecter les capacités de financements des PTF.

Il importe donc, de développer des stratégies de financement efficace et durable basées sur le renforcement des capacités de mobilisation des ressources au niveau national ainsi qu'une diversification des sources de financement externes.

- **Faible adhésion des acteurs**

La mise en œuvre des interventions de diversité biodiversité nécessite l'implication de l'ensemble des acteurs. La faible/non adhésion des acteurs pourrait compromettre l'atteinte des objectifs de la stratégie. Le manque d'adhésion des acteurs peut se manifester par la non-participation ou la faible participation aux instances de

concertation, la faible synergie d'actions et la non réalisation de certaines actions de la stratégie.

Il importe donc de rendre dynamique les cadres de concertation, d'assurer l'appropriation de la stratégie par l'ensemble des acteurs à travers la mise en œuvre des actions de communication, de renforcer le dialogue avec les PTF pour une amélioration des financements mais aussi de faire un plaidoyer auprès de l'Etat pour une dotation budgétaire conséquente.

- **Aléas climatiques**

Les risques climatiques tels que les inondations récurrentes, des vents violents, les sécheresses et les fortes chaleurs peuvent entraver la mise en œuvre de la stratégie. Il est donc important d'accorder une attention particulière aux actions d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques. Cela implique également de renforcer l'adhésion des acteurs aux innovations et aux nouveaux modes de production et de consommation durable. Le tableau en dessous présente les principaux risques relatifs à la mise en œuvre du projet selon leur occurrence, leur incidence et leur criticité.

Tableau 3: Risques selon leur occurrence, incidence et criticité

N°	Enoncé du risque	Occurrence	Incidence	Criticité
		1. Faible 2. Moyenne 3. Elevée	1. Faible 2. Moyenne 3. Elevée	1-2. Faible 3-4. Moyenne ne 6-9. Elevée
1	<i>Aggravation de l'insécurité</i>	2	2	4
2	<i>Sous-financement</i>	2	3	6
3	<i>Instabilité sociopolitique et institutionnelle</i>	2	2	4
4	<i>Faible adhésion des acteurs</i>	1	3	3
5	<i>Aléas climatiques</i>	3	3	9

Le tableau suivant présente les stratégies et les mesures d'atténuation de chacun des risques identifiés.

Tableau 4: Stratégie et mesures d'atténuation des risques

Enoncé du risque	Atténuation	
	Stratégies	Mesures
Aggravation de l'insécurité	Accepter/ s'adapter au risque	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités opérationnelles des acteurs engagés dans préservation de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles ; - Renforcement de la coopération avec les communautés locales ;
Instabilité socio-politique et institutionnelle	Accepter/ s'adapter au risque	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion d'une bonne gouvernance administrative et financière ; - Renforcement des sensibilisations ; - Opérationnalisation des organes de pilotage, de suivi et d'évaluation de la stratégie ; - Promotion de mécanismes endogènes de résolution des conflits.
Sous financement	Réduire le risque	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement du plaidoyer pour un accroissement de la dotation budgétaire de l'Etat ; - Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation des ressources ; - Soumission de notes conceptuelles aux mécanismes de financements innovants ; - Renforcement de l'usage de la fiscalité environnementale.
Faible adhésion des acteurs	Eviter le risque	<ul style="list-style-type: none"> - Opérationnalisation des organes de la stratégie ; - Renforcement des capacités techniques et financières des cadres de concertation existants ; - Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication ; - Renforcement des sensibilisations.
Aléas climatiques	Accepter/ s'adapter au risque	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de projets et programmes d'adaptation et d'atténuation aux effets néfastes des changements climatiques ; - Renforcement des systèmes d'information et d'alerte précoce ; - Renforcement des capacités des institutions impliquées dans l'adaptation aux changements climatiques ; - Renforcement des sensibilisations sur les problématiques environnementales ;

Source : Equipe de rédaction

CONCLUSION

Le présent plan d'actions est le premier instrument de mise en œuvre de la stratégie nationale de la diversité biologique du Burkina Faso. Il constitue le document de planification et de programmation des interventions en matière de gestion durable de la diversité biologique pour la période 2025-2027.

Sa mise en œuvre mettra à contribution les acteurs étatiques et non étatiques, du niveau central, déconcentré et décentralisé, à travers l'élaboration et l'exécution de plans annuels de travail et d'investissements.

Sa mise en œuvre mettra à contribution les acteurs étatiques et non étatiques et coûtera 340,49 milliards de FCFA. Ce coût sera supporté à par l'Etat (40,92%), les PTF (45,37%), les Collectivités territoriales (7,11 %), les ONG et Associations et développement (1,24 %) et le secteur privé (5,36 %).

Le succès de la mise en œuvre du plan d'actions reposera donc en grande partie sur la capacité des acteurs à mobiliser les ressources financières nécessaires pour la conduite des activités planifiées, dans un contexte climatique et sécuritaire favorable.

ANNEXES

Annexe 1: Cadre de mesure de performance

Stratégie Nationale de la diversité biologique									
Objectif Global : Assurer la conservation, la restauration et l'exploitation durable de la diversité biologique pour l'amélioration des conditions socio-économiques des populations									
Impact escompté 1 : La dégradation des ressources naturelles est réduite									
Code	Indicateurs d'impact	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Valeurs de référence	Années de référence	Cibles		Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
							2027	2029	
Ind.1.1	Taux de couverture forestière (%)	Rapport FAO	MEEA/DGEF	CT, secteur privé	22,72	2020	26,27	26,47	
Impacte 2 : La contribution du secteur primaire à l'économie est améliorée									
Ind. 2.1	Contribution du secteur primaire à la formation du PIB	Comptes nationaux INSD	MEFP	MARAH, MEEA	20,40%	2022	22,90%	23,90%	
Impact escompté 3 : La pauvreté en milieu rurale est réduite									
Ind.3.1	Incidence de la pauvreté en milieu rural (%)	Rapport EHCVM	MEFP	MARAH, MEFP, MEEA	52,7	2021	<50	<49	
Axe 1 : CONSERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE									
Objectif Stratégique 1.1 : Améliorer la conservation in situ de la diversité biologique									
Effet Attendu 1.1.1 : La conservation des ressources animales et halieutiques est améliorée									
Ind.1.1.1.1	Indice de la liste rouge du Burkina Faso	Rapport d'enquête	MEEA	MARAH, MESRI, UICN	0,988	2020	0,99	0,9906	

Ind.1.1.1.2	Nombre d'espèces végétales menacées de disparition	Rapport d'enquête	MEEA	MARAH, MESRI, UICN	350	2017	350	350	
Effet Attendu 1.1.2 : La conservation des ressources animales et halieutiques est améliorée									
Ind.1.1.2.1	Taux d'utilisation des races locales localement adaptées ou endogènes	Rapport d'enquête	MARAH	MESRI, Secteur privé	40,60%	2021	48%	57,60%	
Ind.1.1.2.2	Nombre d'espèces de poissons menacées de disparition	Rapport d'études	MARAH	MESRI, Secteur privé	48	2017	48	48	
Objectif Stratégique 1.2 : Améliorer la conservation ex situ de la diversité biologique									
Effet Attendu 1.2.1 : La conservation des collections végétales est renforcée									
Ind.1.2.1.1	Proportion des plantes vasculaires dans les herbiers nationaux	Rapport d'activités MERSI/CNRST	MESRI/CNRS T	MEEA, Privé	15,67%	1991	16,93	19,97	
Ind.1.2.1.2	Nombre d'espèces existantes dans l'arboretum du CNRST	Rapport d'activités MERSI/CNRST	MESRI/CNRS T	MEEA, Privé	118	2008	118	118	
Effet Attendu 1.2.2 : La conservation des collections animales est renforcée									
Ind.1.2.2.1	Proportion d'espèces de mammifères sauvages existantes dans les parcs animaliers et jardins zoologiques	Rapport d'enquête	MEEA	Privé, CT, MESRI	14,29	2020	17,86	21,43	
Axe 2 : UTILISATION ET VALORISATION DURABLE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE									
Objectif Stratégique 2.1 : Renforcer les connaissances et l'utilisation de la biodiversité									
Effet Attendu 2.1.1 : La connaissance sur les ressources biologiques sont améliorées									
Ind.2.1.1.1	Nombre cumulé de technologies/méthodes/ innovations mis au	Rapports CSD RI	MERSI	MEEA, MARAH, Privé	12	2021	42	62	

	point dans le domaine des sciences environnementales et agricoles (base 2021)								
Effet Attendu 2.1.2 : L'utilisation de la biodiversité est renforcée									
Ind.2.1.2.1	Taux d'accroissement des effectifs des bovins	Rapports d'enquête MARAH	MARAH	MEFP, MEEA, Privé	2%	2020	2,5	2,5	
Ind.2.1.2.2	Taux d'accroissement des effectifs des petits ruminants	Rapports d'enquête MARAH	MARAH	MEFP, MEEA, Privé	3%	2020	3,5	3,5	
Ind.2.1.2.3	Taux d'accroissement des effectifs de la volaille	Rapports d'enquête MARAH	MARAH	MEFP, MEEA, Privé	3%	2020	3,5	3,5	
Ind.2.1.2.4	Quantité de PFNL collectés	Rapports d'enquête MEEA	MEEA	CT, secteur privé	981314,49	2018	1200000	1300000	
Ind.2.1.2.5	Taux d'atteinte des rendements potentiels des cultures de rente et des céréales	Rapports de performance MARAH	MARAH	MEFP, MEEA	40,4	2022	50	60	
Objectif Stratégique 2.2 : Améliorer la valorisation de la diversité biologique									
Effet Attendu 2.2.1 : La transformation des produits ASPHF est améliorée									
Ind.2.2.1.1	Taux de transformation des produits agricoles	Rapport de performance MARAH	MARAH	MDICPME, Secteur privé	30	2020	35	38	
Ind.2.2.1.2	Taux de transformation des PFNL	Rapport de performance MEEA	MEEA/DGEVCC	MEFP, CT	63,69%	2018	75	85	
Ind.2.2.1.3	Taux de transformation du lait Local dans les UTL	Rapport de performance MARAH	MARAH	Secteur privé, OP	31,94	2022	90	100	

Ind.2.2.1.4	Taux d'accroissement de la quantité de viande produite dans les abattoirs	Rapport de performance MARAH	MARAH	Secteur privé, OP	20	2022	2	2	
Effet Attendu 2.2.2 : L'accès aux marchés des produits ASPHF est amélioré									
Ind.2.2.2.1	Proportion de PFNL transformée à l'exportation	Rapport de performance MEEA	MEEA/DGEVC C	Secteur privé, MEFP, MDICPME	10,76%	2022	25%	50%	
Ind.2.2.2.2	Nombre de visiteurs des APF	Rapport de performance MEEA	MEEA/DGEF	Secteur privé, MCTA	1687	2019	1500	7800	
Ind.2.2.2.3	Taux de commercialisation des produits agricoles	Rapport de performance MARAH	MARAH	Secteur privé, MDICAPME, MEFP	37%	2020	44%	49%	
Ind.2.2.2.4	Taux d'accroissement de la quantité de viande exportée	Rapport de performance MARAH	MARAH	Secteur privé, MDICAPME, MEFP	-0,28%	2022	5%	5%	
Axe 3 : GOUVERNANCE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE									
Objectif Stratégique 3.1 : Améliorer le cadre politique, juridique et organisationnel en matière de biodiversité									
Effet Attendu 3.1.1 : Le cadre politique et juridique en matière de biodiversité est renforcé									
Ind.3.1.1.1	Proportion de PCD ayant intégré l'E/DD/CC (%)	Rapports de performance MEEA	MEEA	MEFP, MATD	43,08	2023	56	60	
Ind.3.1.1.2	Proportion des textes juridiques élaborés/révisés en (%)	Rapports de performance MEEA	MEEA	MARAH, ONG/AD, MESRI	0	2023	50%	100%	
Effet Attendu 3.1.2 : Le cadre organisationnel en matière de diversité biologique est renforcé									
Ind.3.1.2.1	Proportion des organes de pilotage et	Rapports de performance MEEA	MEEA	MARAH, MEFP, MESRI	75%	2023	100%	100%	

	de coordination fonctionnels (%)								
Ind.3.1.2.2	Proportion des organes de concertation fonctionnels régulières (%)	Rapports de performance MEEA	MEEA	MARAH, MEFP, MESRI, ONG/AD	14,29%	2023	71,42%	100%	
Objectif Stratégique 3.2 : Assurer une mise en œuvre efficace de la stratégie									
Effet Attendu 3.2.1 : La planification des interventions en matière de diversité biologique est assurée									
Ind.3.2.1.1	Proportion des documents de programmation élaborés (%)	Rapports de performance MEEA	MEEA	Ministères partenaires	0	2023	100	100	
Ind.3.2.1.2	Proportion des documents de suivi-évaluation élaborés (%)	Rapports de performance MEEA	MEEA	Ministères partenaires	0	2023	100	100	
Effet Attendu 3.2.2 : La mobilisation des ressources financières est accrue									
Ind.3.2.2.1	Taux de mobilisation des ressources financières (%)	Rapports de performance MEEA	MEEA	Ministères partenaires	0	2023	50	100	
Ind.3.2.2.2	Taux de mise en œuvre du plan de recrutement du ministère	Rapports de performance MEEA	MEEA	MFPTPS	100%	2023	100%	100%	
Ind.3.2.2.3	Taux de mise en œuvre du plan d'équipement du ministère	Rapports de performance MEEA	MEEA	MEFP, Secteur privé	0%	2023	80%	80%	
Effet Attendu 3.2.3 : La visibilité des interventions est améliorée									
Ind.3.2.3.1	Taux annuel de mise en œuvre du plan de communication	Rapports de performance MTSRMU	MTSRMU	MEEA	70	2022	85	100	

Annexe 2: Cadre programmatique

CODE	ACTIONS/ACTIVITES	PRODUITS	INDICATEURS	SOURCES DE VERIFICATION	STRUCTURE RESPONSABLE	STRUCTURES PARTENAIRES	Programmation physique			Programmation financière			TOTAL(en milliers)	FINANCEMENT		
							2025	2026	2027	2025	2026	2027		ETAT	PTF	A RECHERCHER
Objectif général : Assurer la conservation et l'exploitation durable de la diversité biologique pour l'amélioration des conditions socio-économiques des populations.									84 664 843	69 674 426	49 954 826	204 294 095	49 399 490	31 926 303	122 968 302	
Axe stratégique 1: Conservation de la diversité biologique									65 249 791	50 946 330	31 304 430	147 500 551	30 425 705	30 065 461	87 009 385	
Objectif stratégique 1.1: Améliorer la conservation in situ de la diversité biologique									64 189 371	49 841 550	29 209 650	143 240 571	30 425 705	30 065 461	82 749 405	
EA.1.1.1. La conservation des ressources forestières et fauniques est améliorée									21 096 591	21 153 150	20 178 150	62 427 891	10 420 000	120 000	51 887 891	
Action 1.1.1.1: Sécurisation des espaces de conservation									2 127 416	2 159 975	1 347 975	5635366	1 500 000	0	4135366	
A.1.1.1.1.1	Créer des espaces de conservation	150 espaces de conservation créés	Nombre d'espaces de conservation créés	Rapports d'activités	CT	MEEA	50	50	50	720 000	735 000	735 000	2 190 000	0	0	2 190 000
A.1.1.1.1.2	Classer des espaces de conservation créés	150 espaces de conservation classés	Nombre d'espaces de conservation classés	Rapports d'activités	CT	MEEA	50	50	50	2 916	2 975	2 975	8 866	0	0	8 866

A.1.1.1.1.3	Immatriculer des espaces de conservation	03 espaces de conservation immatriculés	Nombre d'espaces de conservation immatriculés	Rapport d'activités DGEF/MEA	MEE A	MEFP, MUAF H	3	0	0	55 500	0	0	55 500	0	0	55 500
A.1.1.1.1.4	Immatriculer des forêts classées	22 forêts immatriculées	Nombre de forêts immatriculées	Rapports d'activités	MEE A	MEFP	6	10	6	110 000	183 000	110 000	403 000	0	0	403 000
A.1.1.1.1.5	Acquérir des drones de surveillance	02 drones de surveillance acquis	Nombre de drones de surveillance acquis	Rapports d'activités	MEE A	MDAC, MATD S	1	1	0	50 000	50 000	0	100 000	0	0	100 000
A.1.1.1.1.6	Apurer des forêts	8 forêts apurées	Nombre de forêts apurées	Rapports d'activités	MEE A	MDAC, MATD S	4	4	0	348 000	348 000	0	696 000	0	0	696 000
A.1.1.1.1.7	Effectuer des patrouilles de sécurisation des aires protégées	60000 sorties de patrouilles de sécurisation des aires protégées effectuées	Nombre de sorties de patrouilles effectuées	Rapports d'activités	MEE A	MDAC, MATD S	20 000	20 000	20 000	500 000	500 000	500 000	1 500 000	1 500 000	0	0
A.1.1.1.1.8	Construire des postes forestiers	20 postes forestiers construits	Nombre de postes forestiers construits	Rapports d'activités	MEE A	MEFP	10	10	-	280 000	280 000	0	560 000	0	0	560 000
A.1.1.1.1.9	Construire des postes de contrôle forestiers	10 postes de contrôle forestiers construits	Nombre de postes de contrôle forestiers construits	Rapports d'activités	MEE A	MEFP	5	5	-	61 000	61 000	0	122 000	0	0	122 000
Action 1.1.1.2. Aménagement des espaces de conservation										18 527 025	18 489 025	18 306 025	553220 75	8 920 000	120 000	462820 75

A.1.1.1.2.1.	Élaborer des plans d'aménagement et de gestion des APF	4 plans d'aménagement et de gestion (PAG) des APF élaborés	Nombre de PAG élaborés	Rapports d'activités	MEE A	Secteur privé, CT, ONG/Associations	2	2	0	60 000	60 000	0	120 000	0	120 000	0
A.1.1.1.2.1.	Appuyer l'élaboration des Plans d'aménagement Forestier (PAF)	10 Plans d'aménagement Forestier (PAF) élaborés	Nombre de PAF élaborés	Rapports d'activités	MEE A	Secteur privé, CT, ONG/Associations	5	5	0	200 000	200 000	0	400 000	0	0	400 000
A.1.1.1.2.1.	Appuyer l'actualisation des Plans d'aménagement Forestier (PAF)	8 Plans d'aménagement Forestier (PAF) actualisés	Nombre de PAF actualisés	Rapports d'activités	MEE A	Secteur privé, CT, ONG/Associations	5	3	0	50 000	30 000	0	80 000	0	0	80 000
A.1.1.1.2.1.	Aménager des pistes dans les aires de protection faunique	2500 km de pistes aménagées dans les aires de protection faunique	Linéaire des pistes aménagées dans les aires de protection fauniques (km)	Rapport bilan du MARAH	MEE A	Secteur privé, CT, ONG/Associations	1000	1500	0	200 000	300 000	0	500 000	0	0	500 000
A.1.1.1.2.1.	Produire des plants	33 000 000 plants produits	Nombre de plants produits	Rapports d'activités	MEE A	Secteur privé, CT, ONG/Associations	11 000 000	11 000 000	11 000 000	5 500 000	5 500 000	5 500 000	16 500 000	4 000 000	0	12 500 000
A.1.1.1.2.1.	Mettre en terre des plants	31 500 000 plants mis en terre	Nombre de plants mis en terre	Rapports d'activités	MEE A	Secteur privé, CT, ONG/Associations	10 500 000	10 500 000	10 500 000	11 025 000	11 025 000	11 025 000	33 075 000	4 200 000	0	28 875 000

A.1.1. 1.2.1.	Réaliser des salines dans les aires de protection fauniques	200 salines réalisées dans les aires de protection fauniques	Nombre de salines réalisées dans les aires de protection fauniques	Rapports d'activités	MEE A	Secteur privé, CT, ONG/Associations	100	100	0	8 000	8 000	0	16 000	0	0	16 000
A.1.1. 1.2.1.	Récupérer des terres dégradées dans les espaces de conservation	15 000 ha de terres dégradées récupérées dans les espaces de conservation	Superficie de terres dégradées récupérées dans les espaces de conservation	Rapports d'activités	MEE A	Secteur privé, CT, ONG/Associations	5000	5000	5000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	3 000 000	0	0	3 000 000
A.1.1. 1.2.1.	Réaliser des mares/boullis dans les aires de protection faunique	6 nouvelles mares/boullis réalisées	Nombre de mares/boullis réalisés	Rapports d'activités	MEE A	Secteur privé, CT, ONG/Associations	1		5	200000		150000	350 000	0	0	350 000
A.1.1. 1.2.1.	Réhabiliter des mares/boullis dans les aires de protection faunique	11 mares/boullis sont réhabilités	Nombre de mares/boullis réhabilités	Rapports d'activités	MEE A	Secteur privé, CT, ONG/Associations	1		10	30000		20000	50 000	0	0	50 000
A.1.1. 1.2.1.	Réaliser des forages équipés dans les aires de protection faunique	24 forages équipés réalisés dans les aires de protection faunique	Nombre de forages équipés réalisés	Rapports d'activités	MEE A	Secteur privé, CT, ONG/Associations	9		15	108000		150000	258 000	0	0	258 000
A.1.1. 1.2.1.	Réhabiliter et équiper des forages dans les aires de protection	17 forages dans les aires de protection faunique (APF)	Nombre de forages réhabilités et équipés	Rapports d'activités	MEE A	Secteur privé, CT, ONG/Associations	12		5	60000		25000	85 000	0	0	85 000

	faunique (APF)	réhabilités et équipés														
A.1.1.1.2.1.	Réhabiliter des barrages dans les APF	10 barrages réhabilités dans les APF	Nombre de barrages réhabilités	Rapports d'activités	MEE A	Secteur privé, CT, ONG/Associations		5	5		100000	100000	200 000	200000	0	0
A.1.1.1.2.1.	Réaliser de nouveaux barrages dans les APF	8 nouveaux barrages réalisés dans les APF	Nombre de barrages réalisés	Rapports d'activités	MEE A	Secteur privé, CT, ONG/Associations		3	5		195000	325000	520 000	520000	0	0
A.1.1.1.2.1.	Mettre en terre des plants	31 500 000 plants mis en terre	Nombre de plants mis en terre	Rapports d'activités	MEE A	Secteur privé, CT, ONG/Associations	1050000	1050000	1050000	11 025	11 025	11 025	33 075	0	0	33 075
A.1.1.1.2.1.	Créer des jardins des plantes médicinales	45 jardins de plantes médicinales créés	Nombre de jardins de plantes médicinales créés	Rapport de suivi	MEE A	Secteur privé, CT, ONG/Associations	25	20	0	75 000	60 000	0	135 000	0	0	135 000
Action 1.1.1.3. Promotion de la gestion participative des espaces de conservation										94 400	94 400	94 400	283 200	0	0	283 200
A.1.1.1.3.1	Mettre en place les coopératives simplifiées de gestion forestière	300 coopératives simplifiées de gestion forestière mises en place	Nombre de coopératives simplifiées de gestion forestière mises en place	Rapports d'activités	MEE A	CT, Secteur privé	100	100	100	50 000	50 000	50 000	150 000	0	0	150 000
A.1.1.1.3.2	Élaborer des chartes foncières	150 chartes foncières élaborées	Nombre de chartes	Rapports d'activités	MEE A	CT, Secteur privé	50	50	50	25 000	25 000	25 000	75 000	0	0	75 000

			foncières élaborées													
A.1.1.1.3.3	Créer des ZOVIC	03 ZOVIC créées	Nombre de ZOVIC créées	Rapports d'activités	MEEA	CT, Secteur privé	1	1	1	14 400	14 400	14 400	43 200	0	0	43 200
A.1.1.1.3.4	Organiser des sessions de formation	03 sessions de formation organisées	Nombre de sessions de formation organisées	Rapports d'activités	MEEA	CT, Secteur privé	1	1	1	5 000	5 000	5 000	15 000	0	0	15 000
Action 1.1.1.4. Protection des végétaux et conditionnement										347750	409750	429750	1187250	0	0	1187250
A.1.1.1.4.1	Acquérir des drones de prospection et de traitement phytosanitaire	30 drones de prospection et de traitement phytosanitaire acquis	Nombre de drones de prospection et de traitement phytosanitaire acquis	Rapports d'activités	MARAH	MEEA, MESRI, Secteur privé	5	10	15	50000	100000	150000	300 000	0	0	300 000
A.1.1.1.4.2	Mettre à la disposition des producteurs des kits d'Aflasafe	900 kits d'Aflasafemis à la disposition des producteurs	Nombre de kits d'Aflasafe Mettre à la disposition des producteurs acquis	Rapports d'activités	MARAH	MEEA, MESRI, Secteur privé	300	300	300	3750	3750	3750	11 250	0	0	11 250
A.1.1.1.4.3	Mettre à la disposition des producteurs des équipements de protection individuelle phytosanitaires	3000 équipements de protection individuelle phytosanitaires mis à la disposition des producteurs	Nombre d'équipements de protection individuelle phytosanitaires mis à la disposition des producteurs	Rapports d'activités	MARAH	MEEA, MESRI, Secteur privé	1000	1000	1000	20000	20000	20000	60 000	0	0	60 000

A.1.1.1.4.4	Mettre à la disposition des producteurs des produits phytosanitaires homologués	38421 produits phytosanitaires homologués mis à la disposition des producteurs	Nombre de produits phytosanitaires homologués mis à la disposition des producteurs	Rapports d'activités	MARAH	MEEA, MESRI, Secteur privé	12807	12807	12807	250000	250000	250000	750 000	0	0	750 000
A.1.1.1.4.5	Mettre au point des méthodes de lutte contre les principaux ravageurs des matériels forestiers de reproduction	02 méthodes de lutte contre les principaux ravageurs des matériels forestiers de reproduction mises au point	Nombre de méthodes de lutte contre les principaux ravageurs des matériels forestiers de reproduction mises au point	Rapports d'activités	MEEA	MEEA, MESRI, Secteur privé		1	1	0	6 000	6 000	12 000	0	0	12 000
A.1.1.1.4.6	Sensibiliser les producteurs sur l'utilisation des biopesticides et des biofertilisants	1050 producteurs sensibilisés sur l'utilisation des biopesticides et des biofertilisants	Nombre de producteurs sensibilisés	Rapport d'activités	MEEA	Ministères, institutions publiques et privées	450	600	0	24 000	30 000	0	54 000	0	0	54 000
EA.1.1.2. La conservation des ressources animales et halieutiques est améliorée										43 092 780	28 688 400	9 031 500	80 812 680	20 005 705	29 945 461	30 861 514
Action 1.1.2.1. Sécurisation et aménagement des zones pastorales										17 396 000	3 411 500	3 411 500	24 219 000	960 000	0	23 259 000
A.1.1.2.1.1	Baliser les espaces pastoraux	59672 ha d'espaces pastoraux balisés	Superficie des espaces pastoraux balisés	Rapport bilan du MARAH	MARAH	MEEA	59672	0	0	1 231 000	0	0	1 231 000	0	0	1 231 000

			annuellement													
A.1.1.2.1.2	Créer de nouvelles zones pastorales	26 000 ha de zones pastorales créées	Superficie des zones pastorales créées	Rapports bilan des activités du MARAH	MARAH	CT, MEEA	26 000	0	0	5 200 000	0	0	5 200 000	0	0	5 200 000
A.1.1.2.1.3	Immatriculer les zones pastorales	6680 ha de zones pastorales immatriculés	Superficie des zones pastorales immatriculées	Rapport bilan du MARAH	MARAH	MEEA	6680	0	0	6 680 000	0	0	6 680 000	0	0	6 680 000
A.1.1.2.1.4	Appuyer la sécurisation des fermes péri-urbaines	290 ha de superficie de fermes péri-urbaines appuyées	Superficie des fermes d'élevages péri-urbaines évaluées pour la délivrance de titre foncier	Rapport bilan du MARAH	MARAH	MEEA	290	0	0	25 000	0	0	25 000	0	0	25 000
A.1.1.2.1.5	Maintenir les écosystèmes pastoraux	200000 ha des écosystèmes pastoraux maintenus	Superficies de terres sous pratiques de gestion durable de paysages (Ha)	Rapport bilan du MARAH	MARAH	MEEA	0	100 000	10 000 0	0	111 500	111 500	223 000	0	0	223 000
A.1.1.2.1.6	Aménager des zones pastorales	6000 ha zones pastorales aménagées annuellement	Superficie des zones pastorales aménagées annuellement (Ha)	Rapport Bilan annuel MARAH	MARAH	CT, MEEA	2000	2 000	20 00	3 000 000	3 000 000	3 000 000	9 000 000	0	0	9 000 000

A.1.1.2.1.7	Aménager des pistes à bétail	900 Km de pistes à bétail aménagées	Longueur de pistes à bétail aménagées (Km)	Rapport Bilan annuel MARAH	MAR AH	CT, MEEA	300	300	300	300 000	300 000	300 000	900 000	0	0	900 000
A.1.1.2.1.8	Réaliser des parcs de vaccination dans les espaces pastoraux	129 parcs de vaccinations réalisés dans les espaces pastoraux	Nombre de parcs de vaccination modernes réalisés	Rapport Bilan annuel MARAH	MAR AH	CT, MEEA, Secteur privé	129	0	0	960 000	0	0	960 000	960 000	0	0
Action 1.1.2.2. Prévention des maladies prioritaires et les zoonoses										6 540 000	6 540 000	5 520 000	18 600 000	2 692 375	9 195 111	6 712 514
A.1.1.2.2.1	Vacciner les petits ruminants contre la Peste des petits ruminants (PPR)	17000000 petits ruminants sont vaccinés contre la PPR	Nombre de têtes de petits ruminants vaccinés contre la PPR	Rapport d'activités	MAR AH	CT, MEEA, Secteur privé	8 500 000	8 500 000	0	1 020 000	1 020 000	0	2 040 000	360 000	419 000	1 261 000
A.1.1.2.2.2	Vacciner les bovins contre la Péripleumonie contagieuse bovine (PPCB)	42000000 bovins sont vaccinés contre la PPCB	Nombre de têtes de bovins vaccinés contre la PPCB	Rapport d'activités	MAR AH	CT, MEEA, Secteur privé	14 000 000	14 000 000	14 000 000	1 680 000	1 680 000	1 680 000	5 040 000	92 375	3 267 625	1 680 000
A.1.1.2.2.3	Vacciner la volaille contre la Maladie de newcastle (MNC)	96 000 000 volailles est vaccinée contre la MNC	Nombre de têtes de volailles vaccinées contre la MNC	Rapport d'activités	MAR AH	CT, MEEA, Secteur privé	32 000 000	32 000 000	32 000 000	3 840 000	3 840 000	3 840 000	11 520 000	22400 00	550848 6	3 771 514
Action 1.1.2.3. Protection et entretien des plans d'eau et zones humides										1 202 000	450 000	0	1 652 000	872 000	10 000	770 000

A.1.1.2.3.1	Protéger les Berges de barrages/retenues d'eau	20 berges de barrages/retenues d'eau protégées	Nombre de berges de barrages/retenues d'eau protégées	Rapport d'activités	MEEA	CT, Secteur privé, MARAH	10	10	0	100 000	100 000	0	200 000	200 000	0	0
A.1.1.2.3.2	Eliminer les Plantes envahissantes de barrages/retenues d'eau	20 barrages/retenues d'eau éliminées des plantes envahissantes	Nombre de barrages/retenues d'eau éliminés des plantes envahissantes	Rapport d'activités	MEEA	CT, Secteur privé, MARAH	10	10	0	100 000	100 000	0	200 000	200 000	0	0
A.1.1.2.3.3	Mettre en œuvre des technologies de protection des berges	2 technologies de protection des berges mises en œuvre	Nombre de technologies mises en œuvre	Rapport d'activités	MESRI	MEEA	2	0	0	100 000	0	0	100 000	0	10 000	90 000
A.1.1.2.3.4	Mettre en place des Comités d'usagers de l'Eau (CUE) pour l'entretien courant des barrages, y compris leur kit d'entretien	45 Comités d'usagers de l'Eau (CUE) mis en place	Nombre de CUE mis en place	Procès-verbaux de session d'installation	MEEA	CT	25	25	0	250 000	250 000	0	500 000	420 000	0	80 000
A.1.1.2.3.5	Protéger les sources d'eau	02 sources d'eau protégées	Nombre de sources d'eau protégées	Rapport d'activités	MEEA	CT, Secteur privé	2	0	0	52 000	0	0	52 000	52 000	0	0

A.1.1.2.3.6	Délimiter et matérialiser les bandes de servitude	600 km de bandes de servitude sont délimitées et matérialisées	Nombre de bande de servitude matérialisée	Rapport d'activités	MEE A	CT, Secteur privé	600	0	0	600 000	0	0	600 000	0	0	600 000
Action 1.1.2.4. Restauration des zones humides										17954780	18286900	100000	36341680	15481330	20740350	120000
A.1.1.2.4.1	Réhabiliter les Barrages dégradés	09 Barrages dégradés réhabilités	Nombre de barrages réhabilités	Rapport d'activités	MEE A	MARA H,CT,MEFP, Secteur privé	4	5	0	5280000	6600000	0	11880000	6400000	5480000	0
A.1.1.2.4.2	Exécuter les travaux de réhabilitation de barrages y compris la mise en œuvre des mesures environnementales	21 barrages dégradés réhabilités	Nombre de barrages dégradés réhabilités	Rapport de suivi	MEE A	MARA H,CT,MEFP, Secteur privé	9	12	0	8 550 000	11 400 000	0	19950000	4 750 000	15 200 000	0
A.1.1.2.4.3	Réaliser les travaux d'aménagement du Lac Dem	40% des travaux d'aménagement du Lac Dem exécutés	Taux d'exécution des travaux	Rapport de suivi	MEE A	MARA H,CT,MEFP, Secteur privé	20	40	0	124 600	186 900	0	311500	131 150	60 350	120 000
A.1.1.2.4.4	Amenager le marigot houet	Le marigot houet aménagé	Nombre de marigot aménagé	Rapport de suivi	MEE A	MARA H,CT,MEFP, Secteur privé	1	0	0	50 000	0	0	50000	50 000	0	0
A.1.1.2.4.5	Aménager les barrages n°1, 2 et 3 de la ville de Ouagadougou	Les barrages n°1, 2 et 3 de la ville de Ouagadougou aménagés	Nombre de barrages de la ville de Ouagadougou aménagés	Rapport de suivi	MEE A	MARA H,CT,MEFP, Secteur privé	3	3	3	100 000	100 000	100 000	300000	300 000	0	0

A.1.1.2.4.6	Aménager la marre de la ville de Dori	La marre de la ville de Dori aménagée	Nombre de marre aménagée	Rapport de suivi	MEEA	MARA H,CT,MEFP, Secteur privé	1	0	0	3 850 180	0	0	3850180	3 850 180	0	0
Objectif stratégique 1.2 (OS 1.2) : Améliorer la conservation ex situ de la diversité biologique										1 060 420	1 104 780	2 094 780	4 259 980	0	0	4 259 980
E.A.1.2.1. La conservation des collections végétales est renforcée										102 640	95 000	1 535 000	1 732 640	0	0	1 732 640
Action 1.2.1.1. Gestion durable des herbiers										11 640	4 000	1 504 000	1 519 640	0	0	1 519 640
A.1.2.1.1.1	Mettre en place une banque de semences végétales	Une banque de semences végétales mise en place	Nombre de banque de semences mise en place	Rapports d'activités	MESRI	MEEA, Secteur privé, ONG/Associations	0	0	1	0	0	1 500 000	1 500 000	0	0	1 500 000
A.1.2.1.1.2	Organiser des missions de collectes des échantillons d'herbier	7 missions de collectes des échantillons d'herbier organisées	Nombre de missions de collectes des échantillons d'herbier organisées	Rapports d'activités	MESRI	MEEA, Secteur privé, ONG/Associations	7	0	0	7 640	0	0	7 640	0	0	7 640
A.1.2.1.1.3	Mettre en place des plateformes de numérisation de la base de données des herbiers	3 plateformes de numérisation de la base de données des herbiers	Nombre de plateformes de numérisation de la base de données des herbiers	Rapports d'activités	MESRI	MEEA, Secteur privé, ONG/Associations	1	1	1	4 000	4 000	4 000	12 000	0	0	12 000
Action 1.2.1.3.Création et aménagement des jardins botaniques et des conservatoires										91 000	91 000	31 000	213 000	0	0	213 000
A.1.2.1.3.1	Réaliser des jardins botaniques	4 jardins botaniques réalisés	Nombre de jardins botaniques réalisés	Rapport d'activité MEEA	MEEA	CT,Associations	2	2	0	60 000	60 000	0	120 000	0	0	120 000

A.1.2.1.3.2	Mettre en terres des plants d'espèces menacés d'extinction	1500 plants d'espèces menacées d'extinction mis en terre	Nombre de plants d'espèces menacées d'extinction mises en terre	Rapport d'activité MEEA	MEEA	MESRI, Secteur privé	500	500	500	500	500	500	1 500	0	0	1 500
A.1.2.1.3.3	Introduire des espèces exotiques dans les conservatoires	06 espèces exotiques introduites dans les conservatoires	Nombre d'espèces exotiques introduites dans les conservatoires	Rapport d'activité MEEA	MEEA	MESRI, Secteur privé	2	2	2	500	500	500	1 500	0	0	1 500
A.1.2.1.3.4	Élaborer des plans d'aménagement des conservatoires	03 plans d'aménagement des conservatoires élaborés	Nombre de plans d'aménagement des conservatoires élaborés	Rapport d'activité MEEA	MEEA	MESRI, Secteur privé	1	1	1	30000	30000	30000	90 000			90 000
E.A.1.2.2. La conservation des collections animales est renforcée										957 780	1 009 780	559 780	2 527 340	0	0	2 527 340
Action 1.2.2.1. Gestion durable des conservatoires animales										941780	996780	546780	2485340	0	0	2485340
A.1.2.2.1.1	Réaliser des boulies	03 boulies réalisés	Nombre de boulies réalisées	Rapport d'activités	MEEA	Secteur privé, CT, MA RAH, ONG/Associations	1	1	1	30000	30000	30000	90 000			90 000
A.1.2.2.1.2	Réaliser des pistes	90 Km de pistes réalisés	Distance de pistes réalisées	Rapport d'activités	MEEA	Secteur privé, CT, MA RAH, ONG/Associations	30	30	30	200	200	200	600			600

A.1.2. 2.1.3	Réhabiliter des boulies	03 boulies réhabilités	Nombre de boulies réhabilités	Rapport d'activités	MEE A	Secteur privé, CT, MARAH, ONG/Associations	1	1	1	15000	15000	15000	45 000			45 000
A.1.2. 2.1.4	Mettre en terre des plants	4500 plants mis en terre	Nombre de plants mis en terre	Rapport d'activités	MEE A	Secteur privé, CT, MARAH, ONG/Associations	1500	1500	1500	1500	1500	1500	4 500			4 500
A.1.2. 2.1.5	Réaliser des salines	30 salines réalisées	Nombre de salines réalisées	Rapport d'activités	MEE A	Secteur privé, CT, MARAH, ONG/Associations	10	10	10	80	80	80	240			240
A.1.2. 2.1.6	Réaliser un inventaire des espèces locales animales de race pure	Un répertoire des espèces locales animales de race pure	Nombre de répertoire à jour des espèces locales animales de race pure	Rapport d'activité	MAR AH	Secteur privé, CT, MARAH, ONG/Associations	1			195 000	0	0	195 000			195 000
A.1.2. 2.1.7	Réaliser des conservatoires de souche pure d'espèces locales domestiques menacées	13 conservatoires de souche pure d'espèces locales domestiques réalisés	Nombre des conservatoires de souche pure d'espèces locales domestiques réalisés	Rapport de suivi	MAR AH	Secteur privé, CT, MARAH, ONG/Associations		6	7	300 000	350 000		650 000			650 000

A.1.2.2.1.8	Réaliser une banque nationale de gènes/séquences d'espèces animales locales domestiques et non apprivoisés	Une banque nationale de gènes/séquences est mise en place	Nombre de banque de gènes sont mises en place	Rapport de suivi	MARAH	Secteur privé, CT, MARAH, ONG/Associations	1			400 000	600 000	500 000	1 500 000			1 500 000
Action 1.2.2.2. Renforcement des collections mortes de vertébrés et d'invertébrés										16 000	13 000	13 000	42 000	0	0	42 000
A.1.2.2.2.1	Mettre à jour le répertoire des collections entomologiques à l'échelle nationale	Le répertoire des collections entomologiques de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou et d'ailleurs mis à jour	Nombre de collections entomologiques existantes	Rapport d'activité	MESRI	MESRI, Secteur privé	1	0	0	3 000			3 000	0	0	3 000
A.1.2.2.2.2	Réhabiliter les collections entomologiques	03 collections entomologiques de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Koudougou et d'ailleurs réhabilitées	Nombre de collections entomologiques réhabilitées	Rapport d'activité	MESRI	MESRI, Secteur privé	1	1	1	3 000	3 000	3 000	9 000	0	0	9 000

A.1.2.2.2.3	Organiser des missions de collecte de nouveaux spécimens pour leur conservation	03 missions de collecte de nouveaux spécimens sont collectées	Nombre de missions de collecte de nouveaux spécimens collectés	Rapport d'activité	MESRI	MESRI, Secteur privé	1	1	1	10 000	10 000	10 000	30 000	0	0	30 000
Axe 2 : Utilisation et valorisation durable de la diversité biologique										18522502	18343096	18263396	55128994	18310485	1681842,2	35136666,5
Objectif stratégique 2.1 (OS 2.1) : Renforcer les connaissances et l'utilisation de la biodiversité										13374365,5	13261415,5	13385666	40021446,5	17631185	909313,19	21480948
E.A.2.1.1. La connaissance sur les ressources biologiques sont améliorées										3516618	3703118	3829118	11048854	8737900	90000	2220954
Action 2.1.1.1. Développement des connaissances sur les ressources biologiques (potentiel, socioéconomiques)										30000	208000	347000	585000	0	90000	495000
A.2.1.1.1.1	Réaliser des inventaires fauniques	05 inventaires fauniques réalisés	Nombre d'inventaires fauniques réalisés	Rapport d'inventaire	MEEA	CT, Privé	0	2	3		28000	42000	70000	0	0	70 000
A.2.1.1.1.2	Réaliser le suivi des placettes permanentes	1 148 placettes permanentes suivies	Nombre de placettes suivies	Rapports d'activités	MEEA	CT	0	1148	0	0	150 000	0	150000	0	0	150 000
A.2.1.1.1.3	Élaborer le rapport sur l'état des ressources génétiques animales et aquacoles au Burkina Faso	03 rapport sur l'état des ressources génétiques animales et aquacoles au Burkina Faso élaboré	Nombre de rapports sur l'état des ressources génétiques animales et aquacoles au Burkina Faso élaborés	Rapports d'activités	MARAH	Secteur privé, CT	1	1	1	30 000	30 000	30 000	90000	0	90000	0

A.2.1. 1.1.4	Identifier des microorganismes et des bactéries impactés par les changements climatiques responsables de nouvelles maladies	Des microorganismes et des bactéries impactés par les changements climatiques responsables de nouvelles maladies sont identifiés	Disponibilité du rapport d'étude sur les microorganismes et des bactéries impactés par les changements climatiques responsables de nouvelles maladies	Rapport d'inventaire	MES RI	UICN, CT, ME EA, Secteur privé	0	0	1	0	0	200 000	200000	0	0	200 000	
A.2.1. 1.1.5	Réaliser un inventaire des champignons	01 inventaire des champignons réalisé	Nombre d'inventaires des champignons réalisés	Rapport d'inventaire	MES RI	UICN, CT, ME EA, Secteur privé	0	0	1	0	0	75 000	75000	0	0	75 000	
Action 2.1.1.2. Renforcement de l'information sur le séquençage											10000	15000	10000	35000	0	0	35000
A.2.1. 1.2.1	Organiser des sessions de sensibilisation sur le séquençage	03 sessions de sensibilisation sur le séquençage organisées	Nombre de sessions de sensibilisation sur le séquençage organisées	Rapports d'activités	MES RI	MEEA, Secteur privé	1	1	1	5000	5000	5000	15000	0	0	15 000	
A.2.1. 1.2.2	Réaliser une étude sur l'état des lieux de l'utilisation de l'ISN	01 étude sur l'état des lieux de l'utilisation de l'ISN	Disponibilité de l'étude sur l'état des lieux de l'utilisation de l'ISN	Rapports d'activités	MES RI	MEEA, Secteur privé		1			5000		5000	0	0	5 000	

A.2.1.1.2.3	Organiser des sessions de formation sur le séquençage	03 sessions de formation sur le séquençage organisées	Nombre de sessions de formation sur le séquençage organisées	Rapports d'activités	MESRI	MEEA, Secteur privé	1	1	1	5000	5000	5000	15000	0	0	15 000
Action 2.1.1.3. Promotion de la biotechnologie										3 476 618	3 480 118	3 472 118	10 428 854	8 737 900	0	1 690 954
A.2.1.1.3.1	Produire des variétés de semences améliorées	15 variétés semences améliorées produites	Nombre de variétés de semences améliorées produites	Rapport d'activités	MESRI	Secteur privé, CT	5	5	5	10 000	10 000	10 000	30000	30 000	0	0
A.2.1.1.3.2	Produire des semences forestières améliorées	24 000 Kg semences forestières améliorées sont produites	Quantité de semences forestières améliorées produites	Rapport d'activités	MEEA	MESRI, Secteur privé	8 000	8 000	8 000	50 000	50 000	50 000	150000	150 000	0	0
A.2.1.1.3.3	Réaliser l'insémination artificielle des vaches	6000 vaches inséminées	Nombre de vaches inséminées	Rapport d'activités	MARAH	MESRI, Secteur privé	2 000	2 000	2 000	130 000	130 000	130 000	390000	0	0	390 000
A.2.1.1.3.4	Mettre au point des technologies et techniques d'amélioration de la productivité des céréales traditionnelles	22 technologies et techniques d'amélioration de la productivité des céréales traditionnelles mises au point	Nombre de technologies et techniques d'amélioration de la productivité des céréales traditionnelles mises au point	Rapport d'activités	MESRI	MARAH, Secteur privé	8	6	8	180 000	180 000	180 000	540000	0	0	540 000

A.2.1.1.3.5	Mettre au point des technologies et techniques de production de riz à haut rendement	15 technologies et techniques de production de riz à haut rendement mises au point	Nombre de technologies et techniques de production de riz à haut rendement mises au point	Rapport d'activités	MES RI	MARA H, Secteur privé	5	5	5	181 818	181 818	181 818	545454	0	0	545 454
A.2.1.1.3.6	Mettre au point des technologies et techniques performantes d'amélioration de la productivité des plantes à racines et des tubercules	09 technologies et techniques performantes d'amélioration de la productivité des plantes à racines et des tubercules mises au point	Nombre de technologies et techniques performantes d'amélioration de la productivité des plantes à racines et des tubercules mises au point	Rapport d'activités	MES RI	MARA H, Secteur privé	3	3	3	60 000	60 000	60 000	180000	0	0	180 000
A.2.1.1.3.7	Produire des semences de ligneux fourrageux	16000 kg de semences de ligneux fourrageux produites	Quantité de semences de ligneux fourrageux produites	Rapport d'activités	MEE A	Secteur privé, MESRI, MARA H	5 000	5500	55 00	26 000	28 000	28 000	82000	54 000	0	28 000
A.2.1.1.3.8	Produire des plants de ligneux fourragers	Des plants de ligneux fourragers sont produits	Nombre de plants de ligneux fourragers produit	Rapport d'activités	MEE A	Secteur privé, MESRI, MARA H	127 000	137 000	13 7 00 0	7 000	7 500	7 500	22000	14 500	0	7 500

A.2.1. 1.3.9	Produire des alevins dans les statons piscicoles	42012000 alevins produites dans les statons piscicoles	Nombre d'alevins produites dans les statons piscicoles	Rapport d'activités	MAR AH	MESRI , Secteur privé	14 004 000	14 004 000	14 004 000	2 800 800	2 800 800	2 800 800	8402400	8 402 400		0
A.2.1. 1.3.1 0	Organiser des sessions de sensibilisation au profit des personnes sur la biotechnologie/biosécurité	6000 personnes informées et sensibilisées sur la biotechnologie/biosécurité	Nombre de personnes informées et sensibilisées sur la biotechnologie/biosécurité	Rapport d'activités	MES RI	MEEA, MEEA, Secteur privé	2 000	2 000	2 000	10 000	10 000	10 000	30000	30 000	0	0
A.2.1. 1.3.1 1	Évaluer les dossiers de demande d'autorisation d'utilisation d'OGM	02 dossiers de demande d'autorisation d'utilisation d'OGM soumis et évalués	Nombre d'autorisations de demande d'utilisation d'OGM accordées	Rapport d'activités	MES RI	MEEA, MEEA, Secteur privé	1	1	0	7 000	7 000	0	14000	14 000	0	0
A.2.1. 1.3.1 2	Réaliser les inspections sur les sites d'utilisation et lors des mouvements transfrontières des OGM	32 inspections réalisées sur les sites d'utilisation et lors des mouvements transfrontières des OGM	Nombre d'inspections réalisées sur les sites d'utilisation et lors des mouvements transfrontières des OGM	Rapport d'activités	MES RI	MEEA, MEEA, Secteur privé	10	12	10	5 000	6 000	5 000	16000	16 000	0	0
A.2.1. 1.3.1 3	Contrôler les produits en matière de biosécurité	36 produits contrôlés en matière de biosécurité	Nombre de produits contrôlés en matière de biosécurité	Rapport d'activités	MES RI	MEEA, MEEA, Secteur privé	12	12	12	5 000	5 000	5 000	15000	15 000	0	0

A.2.1.1.3.1.4	Mettre au point les fiches techniques sur les techniques et technologie de valorisation des produits halieutiques	06 fiches techniques sur les techniques et technologie de valorisation des produits halieutiques mises au point	Nombre de fiches techniques sur les techniques et technologie mises au point	Rapport d'activités	MAR AH	MEEA, MEEA, Secteur privé	2	2	2	4 000	4 000	4 000	12000	12 000	0	0
E.A.2.1.2. L'utilisation de la diversité biologique est renforcée										9 857 748	9 558 298	9 556 548	28 972 593	8 893 285	819 313	19 259 994
Action 2.1.2.1. Renforcement de l'utilisation des semences améliorées										8 419 417	8 421 417	8 423 417	25 264 250	7 792 351	781 398	16 690 500
A.2.1.2.1.1	Mettre à la disposition des producteurs des semences de ligneux fourragers	16 500 Kg semences de ligneux fourragers produits	Quantité de semences produite (Kg)	Rapport trimestriel Rapport annuel	MEEA	MESRI, Secteur privé, PTF	5 000	5 500	60 00	26 000	28 000	30 000	84000	66 000	0	18 000
A.2.1.2.1.2	Mettre à la disposition des producteurs des semences améliorées à prix subventionné	24 000 tonnes de semences améliorées à prix subventionné sont mises à la disposition des producteurs	Quantité de semences améliorées à prix subventionné mises à la disposition des producteurs	Rapport d'activités	MAR AH	MESRI, Secteur privé, PTF	8 000	8 000	8 000	7 586 000	7 586 000	7 586 000	227580 00	7 586 000	0	15 172 000
A.2.1.2.1.3	Mettre à la disposition des acteurs des semences fourragères	9000 kg de semences fourragères mises à la disposition des acteurs	Quantité de semences fourragères mises à la disposition	Rapport d'activités	MEEA	MESRI, Secteur privé, PTF	3 000	3 000	3 000	301 917	301 917	301 917	905749, 5	124 351	781 398	0

			des acteurs (Kg)													
A.2.1.2.1.4	Diffuser des semences améliorées d'espèces forestières	18000 kg de semences améliorées d'espèces forestières sont diffusées	Quantité de semences d'espèces forestières diffusées (Kg)	Rapport d'activités	MEEA	MESRI, Secteur privé, PTF	6 000	6 000	6 000	1 500	1 500	1 500	4500	4 000	0	500
A.2.1.2.1.5	Diffuser les espèces forestières	85 espèces forestières diffusées	Nombre d'espèces forestières diffusées	Rapport d'activités	MEEA	MESRI, Secteur privé, PTF	85	85	85	4 000	4 000	4 000	12000	12000	0	0
A.2.1.2.1.6	Empoissonner les plans d'eau	100 plans d'eau empoisonnés annuellement	Nombre de plans d'eau empoisonnés annuellement	Rapport d'activités	MARAH	MESRI, Secteur privé, PTF	100	100	100	500000	500000	500000	1500000			1 500 000
Action 2.1.2.2. Vulgarisation des technologies										1 123 631	1 113 131	1 113 131	3 349 893	1 090 934	37 915	2 221 044
A.2.1.2.2.1	Organiser des sessions de formation sur les technologies de banque fourragères ligneuses herbacées	03 sessions de formation sur les technologies de banque fourragères ligneuses herbacées sont organisées	Nombre de sessions de formation sur les technologies de banque fourragères ligneuses herbacées	Rapport d'activités	MEEA	MARAH, Secteur privé	1	1	1	5 000	5 000	5 000	15000	0	0	15 000
A.2.1.2.2.2	Organiser des sessions de formation des semenciers sur les variétés de	03 sessions de formation des semenciers sur les variétés de semences améliorées	Nombre de sessions de formation des semenciers sur les variétés de	Rapport d'activités	MEEA	MARAH, Secteur privé	1	1	1	5 000	5 000	5 000	15000	0	0	15 000

	semences améliorées		semences améliorées														
A.2.1.2.2.3	Mettre en place des sites démonstratifs de production agroécologique	08 sites démonstratifs de production agroécologique mis en place	Nombre de sites démonstratifs de production agroécologique mis en place	Rapport d'activités	MARAH	MEEA, MESRI, Sceteur privé	4	2	2	21 000	10 500	10 500	42000	0	19 000	23 000	
A.2.1.2.2.4	Mettre en place des outils de vulgarisation (CEP, CEAP, PD, UD et PVP)	16500 outils de vulgarisation (CEP, CEAP, PD, UD et PVP) sont mis en place	Nombre d'outils de vulgarisation (CEP, CEAP, PD, UD et PVP) mis en œuvre	Rapport d'activités	MARAH	MEEA, MESRI, Sceteur privé	5 500	5 500	5 500	1 078 131	1 078 131	1 078 131	3234393	1 047 434	18 915	2 168 044	
A.2.1.2.2.5	Publier les résultats issus de la recherche forestière	60 résultats issus de la recherche forestière publiés	Nombre de résultats issus de la recherche forestière publiés	Rapport d'activités	MEEA	MEEA, MESRI, Sceteur privé	20	20	20	14 500	14 500	14 500	43500	43500	0	0	
Action 2.1.2.4. Promotion de l'utilisation durable des ressources biologiques										314 700	23 750	20 000	358 450	10 000	0	348 450	
A.2.1.2.4.1	Mettre au point des techniques et technologies de maîtrise des interactions élevage-environnement	01 techniques et technologies de maîtrise des interactions élevage-environnement mises en place	Nombre de technologies /techniques de maîtrise des interactions élevage-environnement mises au point	Rapport d'activités	MESRI	MARAH, MEEA	1	0	0	50 000	0	0	50000	0	0	50 000	

A.2.1. 2.4.2	Mettre au point des technologies et techniques de gestion des ressources naturelles	04 technologies et techniques de gestion des ressources naturelles sont mises au point	Nombre de technologies /techniques de gestion des ressources naturelles mises au point	Rapport d'activités	MESRI	MARAH, MEEA	4	0	0	231 200	0	0	231200	0	0	231 200
A.2.1. 2.4.3	Diffuser le recueil des bonnes pratiques d'exploitation durable des PFNL	Le recueil des bonnes pratiques d'exploitation durable des PFNL est diffusé	Nombre de sessions de diffusion du recueil des bonnes pratiques d'exploitation durable des PFNL organisées	Rapport d'activités	MEEA	MARAH, MESRI, Secteur privé, CT	1	1	1	5 000	5 000	5 000	15000	0	0	15 000
A.2.1. 2.4.4	Organiser des sessions de sensibilisation sur les bonnes pratiques agricoles	03 sessions de sensibilisation sur les bonnes pratiques agricoles organisées	Nombre de sessions de sensibilisation sur les bonnes pratiques agricoles organisées	Rapport d'activités	MARAH	MEEA, MESRI, Secteur privé, CT	1	1	1	5 000	5 000	5 000	15000	0	0	15 000
A.2.1. 2.4.5	Organiser des sessions de sensibilisation sur les bonnes pratiques d'exploitation des ressources ligneuses	03 sessions de sensibilisation sur les bonnes pratiques d'exploitation des ressources ligneuses organisées	Nombre de sessions de sensibilisation sur les bonnes pratiques d'exploitation des ressources ligneuses tenues	Rapport d'activités	MEEA	MARAH, MESRI, Secteur privé, CT	1	1	1	5 000	5 000	5 000	15000	0	0	15 000

A.2.1.2.4.6	Organiser des sessions de sensibilisation sur les bonnes pratiques d'exploitation des ressources halieutiques	03 sessions de sensibilisation sur les bonnes pratiques d'exploitation des ressources ligneuses sont organisées	Nombre de sessions de sensibilisation sur les bonnes pratiques d'exploitation des ressources ligneuses	Rapport d'activités	MARAH	MEEA, MESRI, Secteur privé, CT	1	1	1	5 000	5 000	5 000	15000	0	0	15 000
A.2.1.2.4.7	Identifier les normes endogènes de gouvernance durable des ressources naturelles chez les groupes socioculturels	Le rapport sur les normes endogènes de gouvernance durable des ressources naturelles identifiées est élaboré	Disponibilité du rapport sur les normes endogènes de gouvernance durable des ressources naturelles tenues	Rapport d'activités	MESRI	MEEA, CT	1	0	0	6 000	0	0	6000	0	0	6 000
A.2.1.2.4.8	Former les producteurs en techniques et bonnes pratiques agricoles	750 producteurs formés sur les techniques et bonnes pratiques agricoles	Nombre de producteurs formés	Rapport d'activités	MEEA	MARAH, CT	500	250	0	7500	3750	0	11250	10000	0	1 250
Objectif stratégique 2.2 (OS 2.2) : Améliorer la valorisation de la biodiversité										514813 6,5	508168 0,5	48777 30,5	151075 47,5	67930 0	772529	136557 18,5
E.A.2.2.1. La transformation des produits ASPHF est améliorée										322983 6,5	310693 0,5	29942 30,5	933099 7,5	0	343529	898746 8,5
Action 2.2.1.1. Promotion de techniques et technologies de transformation des produits respectueuses de l'environnement										3 118 837	3 003 931	2 884 931	9 007 698	0	334 529	8 673 169

A.2.2. 2.1.1	Identifier et diffuser les savoir-faire locaux et les meilleurs pratiques de récolte, de transformation et de conservation	35 savoir-faire locaux et meilleurs pratiques de récolte identifiés et diffusés	Nombre de bonnes pratiques identifiées et diffusées	Rapport d'activités	MEE A	MDICA PME	15	20	0	75 000	100 000	0	175000	0	0	175 000
A.2.2. 2.1.2	Former les acteurs sur les techniques d'exploitation durable et de conditionnement	13 500 acteurs formés sur les techniques d'exploitation durable et de conditionnement des PFNL	Nombre d'acteurs formés sur les techniques d'exploitation durable et de conditionnement des PFNL	Rapport d'activités	MEE A	MDICA PME	4200	4500	48 00	63 000	68 000	72 000	203000	0	0	203 000
A.2.2. 2.1.3	Mettre au point des procédés adaptés de production et de transformation	06 procédés adaptés de transformation et de conservation des produits agro-sylvo-pastoraux mis au point.	Nombre de procédés adaptés de transformation et de conservation des produits agro-sylvo-pastoraux sont mis au point.	Rapport de formation, équipements fabriqués	MES RI	MEEA	3	3	0	3 000	3 000	0	6000	0	0	6 000

A.2.2. 2.1.4	Élaborer un répertoire des savoirs, savoirs faire locaux et des meilleures pratiques de cueillette, de conservation et de transformation des PFNL dans toutes les régions du Burkina	Un répertoire des savoirs, savoirs faire locaux et des meilleures pratiques de cueillette, de conservation et de transformation des PFNL dans toutes les régions du Burkina élaboré	Disponibilité du répertoire	Rapport d'enquête	MES RI	MEEA	1	0	0	15 000	0	0	15000	0	0	15 000
A.2.2. 2.1.5	Développer des technologies de conservation et transformation des PFNL	03 technologies de conservation et transformation des PFNL développés	Nombre de technologies développées	Rapport	MES RI	MMEA	2	1	0	10 000	10 000	0	20000	0	0	20 000
A.2.2. 2.1.6	Développer des technologies de conservation et transformation des PFNL	04 technologies de conservation et transformation des PFNL développés	Nombre de technologies développées	Rapport	MES RI	MEEA, ONG, FAO	2	2	0	10 000	10 000	0	20000	0	0	20 000

A.2.2. 2.1.7	Transférer aux acteurs des technologies sur les techniques de conservation/transformation des PFNL	138 technologies sur les techniques de conservation/transformation des PFNL transférées aux acteurs	Nombre d'acteurs formés sur les techniques de conservation / transformation des PFNL transférées aux acteurs	Rapport de formation	MES RI	MEEA, ONG, Associations	46	46	46	561 200	561 200	561200	1683600	0	231800	1 451 800
A.2.2. 2.1.8	Former les acteurs sur les bonnes pratiques de transformation des produits forestiers non ligneux	360 acteurs formés sur les bonnes pratiques de transformation des produits forestiers non ligneux	Nombre d'acteurs formés	Rapport d'activités	MEE A	Projets /programmes, secteur privé	120	120	120	34 243	34 243	34 243	102729	0	102729	0
A.2.2. 2.1.9	Appuyer les acteurs en équipement de transformation	153 acteurs appuyés en équipement de transformation	Nombre d'acteurs appuyés en équipements de transformation de PFNL	Rapport d'activités	MEE A	Projets /programmes, secteur privé, ONG/A D	53	50	50	2 295 006	2 165 100	2 165 100	6625206	0	0	6 625 206
A.2.2. 2.1.10	Appuyer la mise en place d'unités de transformation de PFNL	12 unités de transformation de PFNL mises en place	Nombre d'unités de transformation de PFNL mises en place	Rapport d'activités	MEE A	Projets /programmes, secteur privé, ONG/A D	4	4	4	52 388	52 388	52 388	157162,5	0	0	157 163

Action 2.2.1.2. Renforcement des capacités techniques des acteurs											111000	103000	109300	323300	0	9000	314300
A.2.2.1.2.1	Former les acteurs à l'élaboration des plans de développement d'entreprise (PDE) de PFNL et en marketing	1 350 acteurs formés à l'élaboration des plans de développement d'entreprise (PDE) de PFNL et en marketing	Nombre d'acteurs formés à l'élaboration des plans de développement d'entreprise (PDE) de PFNL et en marketing	Rapport d'activités	MEEA	MDICAPME	450	500	550	56000	63000	69300	188300	0	0	188 300	
A.2.2.1.2.2	Former les acteurs de la transformation à l'utilisation des équipements modernes de transformation	150 acteurs formés sur l'utilisation des équipements modernes de transformation	Nombre d'acteurs formés sur l'utilisation des équipements modernes de transformation	Rapport d'activités	MDICAPME	MEEA/MARA/MESRI	50	50	50	5000	5000	5000	15000	0	0	15 000	
A.2.2.1.2.3	Former les membres des organisations à la gestion d'entreprise de transformations des produits forestiers	150 membres des organisations formés à la gestion et à la transformation	Nombre d'acteurs formés à la gestion et à la transformation	Rapport d'activités	MDICAPME	MEEA/MARAH	50	50	50	5000	5000	5000	15000	0	0	15 000	

A.2.2.1.2.4	Former les acteurs de la transformation des produits sur les techniques de conservation	150 acteurs formés sur les techniques de conservation	Nombre d'acteurs formés sur les techniques de conservation	Rapport d'activités	MDIC APME	MEEA/ MARAH	50	50	50	5000	5000	5000	15000	0	0	15 000
A.2.2.1.2.5	Former les acteurs sur le contrôle de la qualité et des normes de production	150 acteurs formés sur le contrôle de la qualité et les normes de production	Nombre d'acteurs formés sur le contrôle de la qualité et des normes de production	Rapport d'activités	MDIC APME	MEEA/ MARAH	50	50	50	5000	5000	5000	15000	0	0	15 000
A.2.2.1.2.6	Former les acteurs de la filière transformation des PFNL sur le conditionnement/emballage des produits	200 acteurs de la filière transformation des PFNL formés sur le conditionnement/emballage des produits	Nombre d'acteurs formés sur le conditionnement/emballage des produits	Rapport d'activités	MES RI	MEEA; ONG, Associations	200			15000	0	0	15000		5000	10 000
A.2.2.1.2.7	Former les acteurs de la transformation des PFNL sur les Bonnes Pratiques d'Hygiène et sur les technologies de production	150 acteurs de la transformation des PFNL formés sur les Bonnes Pratiques d'Hygiène et sur les technologies de production de bouillon et	Nombre d'acteurs formés sur les Bonnes Pratiques d'Hygiène et sur les technologies de production de bouillon et de	Rapport d'activités	MES RI	MEEA SCOOPS/ AVD	50	50	50	20 000	20000	20000	60000	0	4000	56 000

	de bouillon et de moutarde à base de graines de néré	de moutarde à base de graines de néré	moutarde à base de graines de néré													
E.A.2.2.2. L'accès aux marchés des produits ASPHF est amélioré										1918300	1974750	1883500	5776550	679300	429000	4668250
Action 2.2.2.1. Mise en place des infrastructures de mise en marché										659 000	900 000	900 000	2 459 000	0	250 000	2 209 000
A.2.2.2.1.1	Mettre à la disposition des acteurs des comptoirs d'achats et/ou mini marchés	15 comptoirs d'achats et/ou mini marchés mis à la disposition des acteurs	Nombre de comptoirs d'achats et/ou mini-marchés mis en place	Rapport d'activités	MAR AH	MDICA PME, Secteur privé, CT	5	5	5	250 000	250 000	250 000	750000	0	250 000	500 000
A.2.2.2.1.2	Construire des chambres froides	25 chambres froides construites	Nombre de chambres froides construites	Rapport d'activités	MAR AH	MDICA PME, Secteur privé, CT	5	10	10	250 000	500 000	500 000	1250000	0	0	1 250 000
A.2.2.2.1.3	Réaliser des vitrines de promotion des PFNL	153 vitrines de promotion des PFNL réalisées	Nombre de vitrines réalisés	Rapport d'activités	MEE A	MDICA PME, Secteur privé, CT	53	50	50	159 000	150 000	150 000	459000	0	0	459 000
Action 2.2.2.2. Promotion de la normalisation des produits										356 250	249 250	177 000	782 500	0	0	782 500
A.2.2.2.2.1	Appuyer les acteurs pour la certification des PFNL	150 acteurs appuyés sur la certification des PFNL	Nombre d'acteurs appuyés	Rapport d'activités	MEE A	ABNO RM, EC OCERT	50	50	50	75 000	75 000	75 000	225000	0	0	225 000
A.2.2.2.2.2	Appuyer la création de labels pour les PFNL	Un Labels créés	Nombre de labels créés	Rapport d'activités	MEE A	MDICA PME, Secteur privé	1			75 000	0	0	75000	0	0	75 000

A.2.2.2.2.3	Appuyer l'élaboration et la vulgarisation des normes sur les PFNL	10 normes élaborées et vulgarisées	Nombre de normes élaborées et vulgarisées	Rapport d'activités	MEEA	MDICA PME, Secteur privé	4	4	2	80 000	80 000	40 000	200000	0	0	200 000
A.2.2.2.2.4	Former les acteurs sur l'hygiène et sur les normes de qualité dans le processus de transformation et production des produits	10500 acteurs formés	Nombre d'acteurs formés	Rapport d'activités	MEEA	MDICA PME, Secteur privé	3 000	3500	40 00	45 000	53 000	62 000	160000	0	0	160 000
A.2.2.2.2.5	Organiser des séances de sensibilisation des acteurs sur la norme NBF	06 séances de sensibilisation des acteurs organisées sur la norme NBF	Nombre de séance de sensibilisation	Rapport d'activités	MESRI	MARAH, MEEA, MDICA PME, Secteur privé	2	2	2	10 000	10 000	10 000	0	0	0	0
A.2.2.2.2.6	Élaborer des règlements techniques particuliers de certification	02 règlements techniques particuliers de certification élaborés	Nombre de règlements techniques particuliers de certification élaborés	Rapport d'activités	MESRI	MARAH, MEEA, MDICA PME, Secteur privé	2	0	0	40 000	0	0	40000	0	0	40 000
A.2.2.2.2.7	Élaborer des normes des produits ASP	30 normes des produits ASP élaborées	Nombre de normes élaborées	Rapport d'activités	MESRI	MARAH, MEEA, MDICA PME,	15	15	0	41 250	41 250	0	82500	0	0	82 500

						Secteur privé										
Action 2.2.2.3. Promotion des biens et services écosystémiques										903 050	825 500	806 500	2 535 050	679 300	179 000	1 676 750
A.2.2.2.3.1	Les sites de pierres ornementales du Burkina Faso sont inventoriés	55 sites de pierres ornementales du Burkina Faso inventoriés	Nombre de sites de pierres ornementales inventoriés	Rapport d'activités	MEM C	Secteur privé, CT, ONG/AD	30	25		8 000	8 000	0	16000	16 000	0	0
A.2.2.2.3.2	Construire des campements touristiques	02 campements touristiques construits	Nombre de campements touristiques construite	Rapport d'activités	MEE A	Secteur privé, CT, ONG/AD	0	1	1	0	256 000	256 000	512000	0	0	512 000
A.2.2.2.3.3	Réhabiliter des campements touristiques	03 campements touristiques réhabilités	Nombre de campements touristiques	Rapport d'activités	MEE A	Secteur privé, CT, ONG/AD	0	2	1	0	110 000	55 000	165000	0	0	165 000
A.2.2.2.3.4	Construire des miradors	10 miradors construits	Nombre de miradors construits	Rapport d'activités	MEE A	Secteur privé, CT, ONG/AD	0	5	5	0	50 000	50 000	100000	0	0	100 000
A.2.2.2.3.5	Réhabiliter des miradors	20 miradors réhabilités	Nombre de miradors réhabilités	Rapport d'activités	MEE A	Secteur privé, CT, ONG/AD	0	4	16	0	14 000	56 000	70000	0	0	70 000
A.2.2.2.3.6	Réaliser des aires de repos	03 aires de repos réalisées	Nombre d'aires de repos réalisé	Rapport d'activités	MEE A	Secteur privé, CT, ONG/AD	1	1	1	2 500	2 500	2 500	7500	0	0	7 500
Axe 3 : Gouvernance de la diversité biologique										892550	385000	387000	1664550	663300	179000	822250

Objectif stratégique 3.1 (OS 3.1) : Améliorer le cadre politique, juridique et organisationnel en matière de biodiversité											204500	122500	77500	404500	1500	35000	368000
E.A.3.1.1. Le cadre politique et juridique en matière de biodiversité est renforcé											143500	78500	33500	255500	1500	20000	234000
Action 3.1.1.1. Renforcement du cadre politique											48 500	63 500	18 500	130 500	0	0	130 500
A. 3.1.1. 1.1	Élaborer la stratégie nationale sur les Ressources Phylogénétiques	Document de stratégie nationale sur les ressources phylogénétiques élaboré	Existence de la stratégie nationale sur les Ressources Phylogénétiques	Rapport d'activités	MES RI	MEEA	0	1	0	0	30 000	0	30000	0	0	30 000	
A. 3.1.1. 1.2	Élaborer une stratégie nationale de reboisement	Une stratégie nationale de reboisement est élaborée	Nombre de stratégie de reboisement élaborée	Rapport d'activités	MEEA	MEFP, ONG/AD, MARAH, CT	1	0	0	30 000	0	0	30000	0	0	30 000	
A. 3.1.1. 1.3	Élaborer un guide d'intégration de la diversité biologique dans la planification nationale et locale	Un guide d'intégration de la diversité biologique dans la planification nationale et locale est élaboré	Disponibilité du guide d'intégration de la diversité biologique dans la planification nationale et locale	Rapport d'activité MEEA	MEEA	MEFP, ONG/AD, MARAH, CT	0	1	0	0	15 000	0	15000	0	0	15 000	
A. 3.1.1. 1.4	Réviser les plans régionaux de développement pour intégrer la diversité biologique	03 PCD révisés intégrant la diversité biologique	Nombres de PCD révisés intégrant la diversité biologique	Rapport d'activité MEEA	CT	CT, Autres acteurs, MEEA	1	1	1	15 000	15 000	15 000	45000	0	0	45 000	

A. 3.1.1. 1.5	Former les acteurs sur la prise en compte de la diversité biologique, dans la planification locale	150 acteurs formés sur la prise en compte de la diversité biologique dans la planification locale	Nombres d'acteurs formés	Rapport d'activité MEEA	MEEA	Projets et programmes, CT	50	50	50	3 500	3 500	3 500	10500	0	0	10 500
Action 3.1.1.2. Renforcement du cadre juridique										95 000	15 000	15 000	125 000	1 500	20 000	103 500
A. 3.1.1. 2.1	Élaborer un décret portant partage des avantages monétaires et non monétaires sur les Ressources Phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	Décret portant partage des avantages monétaires et non monétaires sur les Ressources Phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture élaboré	Existence du décret portant partage des avantages monétaires et non monétaires sur les Ressources Phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	Rapport d'activités	MESRI	MEEA, MARAH	1	0	0	15 000	0	0	15000	0	0	15 000
A. 3.1.1. 2.2	Élaborer le décret portant modalités d'accès facilité aux ressources phylogénétiques dans les situations d'urgence	Décret portant modalités d'accès facilité aux ressources phylogénétiques dans les situations d'urgence est élaboré	Existence du décret portant modalités d'accès facilité aux ressources phylogénétiques dans les situations d'urgence	Rapport d'activités	MESRI	MEEA, MARAH	1	0	0	15 000	0	0	15000	0	0	15 000

A. 3.1.1. 2.3	Relire le décret portant modalités de mise en œuvre des droits des agriculteurs et des communautés locales	Décret portant modalités de mise en œuvre des droits des agriculteurs et des communautés locales relu	Existence du décret portant modalités de mise en œuvre des droits des agriculteurs et des communautés locales	Rapport d'activités	MES RI	MEEA, MARA H	1	0	0	15 000	0	0	15000	0	0	15 000
A. 3.1.1. 2.4	Élaborer un décret déterminant les procédures et les modalités de mise en œuvre des sanctions administratives en matière des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	Décret déterminant les procédures et les modalités de mise en œuvre des sanctions administratives en matière des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture élaboré	Existence du décret déterminant les procédures et les modalités de mise en œuvre des sanctions administratives en matière des Ressources	Rapport d'activités	MES RI	MEEA, MARA H	1	0	0	15 000	0	0	15000	0	0	15 000
A. 3.1.1. 2.5	Réviser le code forestier	Le code forestier est révisé	Disponibilité du code forestier révisé	Rapport d'activité	MEEA/SP/RED D+	MEFP, ONG/AD, MARA H, CT	1		0	20000			20000	0	20000	0

A. 3.1.1. 2.6	Organiser des sessions de sensibilisation des acteurs sur les textes juridiques en matière d'environnement et de gestion durable des ressources naturelles	12 sessions de sensibilisation organisées	Nombre de sessions de sensibilisations organisées	Rapport d'activités	MEE A	Secteur privé, CT, MDCA PME, MEMC, MEFP	4	4	4	12 000	12 000	12 000	36000	1 500	0	34 500
A. 3.1.1. 2.7	Vulgariser la loi 020-2019/AN du 07 mai 2019 portant accès aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et au partage des avantages résultant de leurs utilisations et de ses textes d'application	150 acteurs touchés par la vulgarisation de la loi 020-2019/AN du 07 mai 2019 et ses textes d'application	Nombre d'acteurs touchés	Rapport d'activités	MES RI	MESRI, Secteur privé, MARAH	50	50	50	3 000	3 000	3 000	9000	0	0	9 000
E.A.3.1.2. Le cadre organisationnel en matière d'environnement et de gestion durable des ressources naturelles est renforcé										61 000	44 000	44 000	149 000	0	15 000	134 000
Action 3.1.2.1 Renforcement du pilotage et de la coordination des interventions										20 000	16 000	16 000	52 000	0	0	52 000

A. 3.1.2. 1.1	Mettre en place le comité technique national de pilotage	Un Comité technique national de pilotage mis en place	Disponibilité de l'arrêté de création du Comité technique de pilotage	Rapport d'activités	MEE A	MESRI ,MARA H	1	0	0	7 000	0	0	7000	0	0	7 000
A. 3.1.2. 1.2	Tenir les sessions du comité technique national de pilotage	05 Sessions du comité technique national de pilotage tenues	Nombre de sessions tenues	Rapport d'activités	MEE A	MESRI ,MARA H	1	2	2	3 000	6 000	6 000	15000	0	0	15 000
A. 3.1.2. 1.3	Tenir les sessions des groupes thématiques	06 session des groupes thématiques sont tenues	Nombre de session des groupes thématiques tenues	Rapport d'activités	MEE A	MESRI ,MARA H	2	2	2	10 000	10 000	10 000	30000	0	0	30 000
Action 3.1.2.2 Renforcement de la concertation entre les acteurs										41000	28000	28000	97000	0	15000	82000
A. 3.1.2. 2.1	Mettre en place un cadre de concertation annuel de tous les partenaires techniques et financiers (PTF)	Un cadre fonctionnel de concertation est mis en place	Disponibilité de l' arrêté mettant en place le cadre de concertation	Rapports d'activités	MEE A	PTF, Ministère	1	0	0	3 000	0	0	3000	0	0	3 000

A. 3.1.2. 2.2	Tenir les sessions du groupe de travail multisectoriels pour l'intégration de la biodiversité dans des secteurs de développement au Burkina Faso	03 sessions du groupe de travail multisectoriels pour l'intégration de la biodiversité dans des secteurs de développement au Burkina Faso sont tenues	Nombre de sessions du groupe de travail multisectoriels pour l'intégration de la biodiversité dans des secteurs de développement au Burkina Faso	Rapports d'activités	MEE A	PTF, Ministère, ON G/AD	1	1	1	5 000	5 000	5 000	15000	0	0	15 000
A. 3.1.2. 2.3	Tenir les sessions du groupe technique de suivi des conventions et protocoles relatifs à la diversité biologique	3 sessions du groupe technique de suivi des conventions et protocoles relatifs à la diversité biologique sont tenues	Nombre de sessions du groupe technique de suivi des conventions et protocoles relatifs à la diversité biologique	Rapports d'activités	MEE A	PTF, Ministère, ON G/AD	1	1	1	5 000	5 000	5 000	15000	0	0	15 000
A. 3.1.2. 2.4	Tenir les sessions du cadre de concertation unique des conventions	03 sessions du cadre de concertation unique des conventions sont tenues	Nombre de sessions du cadre de concertation unique des conventions tenues	Rapports d'activités	MEE A	PTF, Ministère, ON G/AD	1	1	1	5 000	5 000	5 000	15000	0	0	15 000
A. 3.1.2. 2.5	Tenir les sessions de la plateforme nationale REDD+	03 sessions de la plateforme nationale REDD+ sont tenues	Nombre de sessions de la plateforme nationale	Rapports d'activités	MEE A	PTF, Ministère, ON G/AD	1	1	1	5 000	5 000	5 000	15000	0	15 000	0

			REDD+ tenues													
A. 3.1.2. 2.6	Tenir les sessions de la plateforme nationale des OSC sur la REDD+	3 sessions de la plateforme nationale des OSC sur la REDD+ sont tenues	Nombre sessions de la plateforme nationale des OSC sur la REDD+ tenues	Rapports d'activités	MEE A	PTF, Ministère, ON G/AD	1	1	1	5 000	5 000	5 000	15000	0	0	15 000
A. 3.1.2. 2.7	Élaborer un plan de coopération technique et scientifique	Un plan de coopération technique et scientifique élaboré	Disponibilité du plan de coopération technique et scientifique	Rapports d'activités	MEE A	PTF, Ministère, ON G/AD	1			10 000			10000			10 000
A. 3.1.2. 2.8	Tenir les sessions du cadre de concertation des PTF	03 sessions du cadre de concertation sont tenues	Nombre de sessions du cadre de concertation des PTF tenues	Rapports d'activités	MEE A	PTF, Ministère	1	1	1	3 000	3 000	3 000	9000	0	0	9 000
Objectif stratégique 3.2 (OS 3.2) : assurer une mise en œuvre efficace de la stratégie										688050	262500	309500	1260050	661800	144000	454250
E.A.3.2.1. La planification des interventions en matière de résilience climatique est assurée										86000	41000	66000	193000	0	0	193000
Action 3.2.1.1. Programmation des interventions										14000	14000	14000	42000	0	0	42000
Activité 3.2.1. 1.1	Actualiser le PAO	Le PAO actualisé annuellement	Nombre de PAO actualisé	Rapport d'activités du MEEA/SP /CNDD	MEE A	MARA H, MESRI, MSHP, MEFP, CT	1	1	1	7000	7000	7000	21000	0	0	21 000

Activité 3.2.1.1.2	Élaborer le PTBA	Le PTBA élaboré annuellement	Nombre de PTBA élaborés	Rapport d'activités du MEEA/SP /CNDD	MEE A	MARA H, MESRI, MSHP, MEFP, CT	1	1	1	7000	7000	7000	21000			21 000
Action 3.2.1.2. Suivi-évaluation et capitalisation des interventions.										72000	27000	52000	151000	0	0	151000
Activité 3.2.1.2.1	Élaborer les rapports annuels de mise en œuvre de la Stratégie biodiversité	03 Rapports annuels élaborés	Nombre de rapports élaborés	Rapports d'activités	MEE A	Projets , programmes, PTF	1	1	1	7000	7000	7000	21000	0	0	21 000
Activité 3.2.1.2.2	Réaliser le rapport d'évaluation à mi-parcours de mise en œuvre de la Stratégie de diversité biologique	Un rapport d'évaluation à mi-parcours de mise en œuvre de la Stratégie biodiversité est réalisé	Nombre de rapports d'évaluation à mi-parcours de mise en œuvre de la Stratégie biodiversité élaboré	Rapports d'activités	MEE A	MESRI, MARA H	0	0	1	0	0	15 000	15000	0	0	15 000
Activité 3.2.1.2.3	Élaborer un recueil des bonnes pratiques et savoir-faire de gestion durable de la biodiversité	Le recueil des bonnes pratiques et savoir-faire de gestion durable de la biodiversité est élaboré	Nombre de recueil des bonnes pratiques et savoir-faire de gestion durable de la biodiversité élaborés	Rapports d'activités	MEE A	PTF, Ministère, ONG et Associations	0	0	1	0	0	10 000	10000	0	0	10 000

Activité 3.2.1.2.4	Former les gestionnaires du système national de suivi en modélisation, gestion des bases de données et géo-portail, programmation	03 sessions de formations	Nombre de sessions de formation organisées	Rapports d'activités	MEE A	MESRI	1	1	1	10 000	10 000	10 000	30000	0	0	30 000
Activité 3.2.1.2.5	Former des partenaires sur la collecte, le traitement et l'analyse des données	Des partenaires du système national de suivi sont formés	Nombre de sessions de formations réalisées	Rapports d'activités	MEE A	MESRI	1	1	1	10 000	10 000	10 000	30000	0	0	30 000
Activité 3.2.1.2.6	Élaborer le répertoire des indicateurs	Le répertoire des indicateurs est élaboré	Nombre de répertoire élaboré	Rapports d'activités	MEE A	Projets , programmes, PTF, MARAH, MESRI , ONG/AD	1	0	0	15 000	0	0	15000	0	0	15 000
Activité 3.2.1.2.7	Élaborer le manuel de suivi-évaluation	Le manuel de suivi-évaluation est élaboré	Nombre de manuel de suivi-évaluation élaboré	Rapports d'activités	MEE A	Projets , programmes, PTF, MARAH, MESRI ,	1	0	0	30 000	0	0	30000	0	0	30 000

						ONG/A D											
E.A.3.2.2. La mobilisation des ressources est accrue											553050	124500	196500	874050	653800	120000	100250
Action 3.2.2.1. mobilisation des ressources financières											21500	6500	6500	34500	0	0	34500
Activité 3.2.2. 1.1	Tenir des rencontres de plaidoyer avec les PTF	03 rencontres de plaidoyer tenues avec les PTF	Nombre de rencontres de plaidoyer tenues	Rapports d'activités	MEE A	MEFP, ONG/A D, PTF, CT	1	1	1	1500	1500	1500	4 500	0	0	4 500	
Activité 3.2.2. 1.2	Élaborer une stratégie de mobilisation des ressources financières en matière de biodiversité	Une stratégie de mobilisation des ressources financières en matière de biodiversité est élaborée	Nombre de stratégie de mobilisation des ressources financières en matière de biodiversité élaboré	Rapports d'activités	MEE A	MEFP, ONG/A D, PTF, CT	1	0	0	15 000	0	0	15 000	0	0	15 000	
Activité 3.2.2. 1.3	Former les acteurs sur la mobilisation des fonds verts	03 session de formation sur la mobilisation des fonds verts organisées	Nombre de session de formation sur la mobilisation des fonds verts	Rapports d'activités	MEE A	MESRI ,MARA H	1	1	1	5 000	5 000	5 000	15 000	0	0	15 000	
Action 3.2.2.2.Renforcement des capacités matérielles des acteurs											16 300	30 000	0	46 300	550	0	45 750
Activité 3.2.2. 2.1	Actualiser le plan d'équipement du MEEA	Le plan d'équipement du MEEA est actualisé	Nombre de plan d'équipement du MEEA actualisé	Rapports d'activités	MEE A	MEFP, Secteu r privé	1	0	0	15 000	0	0	15 000	0	0	15 000	

Activité 3.2.2.2.2	Construire une salle mixte pour herbiers et banque de gènes avec autonomie énergétique	Une salle mixte pour herbiers et banque de gènes avec autonomie énergétique construite	Nombre de salle mixte pour herbiers et banque de gènes avec autonomie énergétique construite	Rapports d'activités	MES RI	MEFP, Secteur privé	0	1	0	0	30 000	0	30 000	0	0	30 000
Activité 3.2.2.2.3	Réfectionner des armoires pour spécimen	10 armoires pour spécimen réfectionnées	Nombre des armoires pour spécimen réfectionnées	Rapports d'activités	MEE A	MEFP, Secteur privé	10	0	0	50	0	0	50	50	0	0
Activité 3.2.2.2.4	Acquérir un ordinateur de bureau pour la gestion des herbiers	Un ordinateur de bureau pour la gestion des herbiers est acquis	Nombre d'ordinateur de bureau pour la gestion des herbiers acquis	Rapports d'activités	MEE A	MEFP, Secteur privé	1	0	0	500	0	0	500	500	0	0
Activité 3.2.2.2.5	Acquérir du matériel de préparation et d'enregistrement des spécimen	05 matériels de préparation et d'enregistrement des spécimen acquis	Nombre de matériels de préparation et d'enregistrement des spécimen	Rapports d'activités	MEE A	MEFP, Secteur privé	5	0	0	750	0	0	750	0	0	750
Action 3.2.2.3. Renforcement des ressources humaines										515 250	88 000	190 000	793 250	653 250	120 000	20 000
Activité 3.2.2.3.1	Former les agents sur la lutte anti braconnage	3 000 agents formés sur la lutte anti braconnage	Nombre d'agents formés sur la lutte anti braconnage	Rapports d'activités MEEA	MEE A	MDAC, MATDS	1000	1000	1000	40 000	40 000	40 000	120 000	0	120 000	0

Activité 3.2.2.3.2	Recruter des agents des eaux et forêts	1 000 agents des eaux et forêts recrutés	Nombre d'agents des eaux et forêts recrutés	Rapports d'activités MEEA	MEEA	MFTP S,MEFP	1 000	0	0	365 000	0		365 000	365 000	0	0
Activité 3.2.2.3.3	Élaborer un plan de renforcement des capacités	Un plan de renforcement des capacités élaboré	Disponibilité du plan de renforcement des capacités	Rapports d'activités MEEA	MEEA	MARAH, MESRI	1	0	0	20 000			20 000			20 000
Activité 3.2.2.3.4	Appuyer la formation diplômante en matière de diversité biologique au profit des agents du MEEA	66 agents inscrits en formation certifiante en matière de diversité biologique	Nombre d'agents bénéficiaires de formation diplômante	Rapports d'activités MEEA	MEEA	PTF, MESRI	55	8	3	90 250	48 000	150 000	288 250	288 250	0	0
E.A.3.2.3. La visibilité des interventions est améliorée										49000	97000	47000	193000	8000	24000	161000
Action 3.2.3.1 Renforcement des outils et instruments de communication et d'information										32 000	67 000	32 000	131 000	0	0	131 000
Activité 3.2.3.1.1	Réaliser des boîtes à images sur l'éducation environnementale et de l'écocitoyenneté au profit des acteurs	05 boîtes à images sur l'éducation environnementale et de l'écocitoyenneté sont réalisées	Nombre de boîtes à images réalisées	Rapport d'activités du MEEA/DGPE	MEEA	MENAPLN	5	10	0	5 000	10 000	0	15 000	0	0	15 000
Activité 3.2.3.1.2	Réaliser des capsules vidéo en langues nationale sur les bonnes pratiques	10 capsules vidéo en langues nationale sur les bonnes pratiques agro-sylvo-pa	Nombre de capsules vidéo réalisées	Rapport d'activités du MEEA/DG EVCC	MEEA	Secteur privé, MARAH	0	10	0	0	30 000	0	30 000	0	0	30 000

	agro-sylvo-pastorales	storales réalisées															
Activité 3.2.3.1.3	Réaliser et diffuser des publi-reportages en matière de biodiversité	03 publi-reportages sur les activités du FIE réalisés et diffusés	Nombre de films institutionnels (publi-reportages) sur les activités du FIE réalisés et diffusés	Rapport d'activité	MEEA	MARAH, MESRI, CT, ONG/AD, secteur privé	1	1	1	5000	5000	5000	15 000	0	0	15 000	
Activité 3.2.3.1.4	Réaliser un film documentaire sur les acquis majeurs en matière de diversité biologique	Un film documentaire sur les acquis majeurs en matière de diversité biologique réalisé	Nombre de films documentaires sur les acquis majeurs en matière de diversité biologique réalisés	Rapport d'activité	MEEA	MARAH, MESRI, CT, ONG/AD, secteur privé			1		5000	5 000				5 000	
Activité 3.2.3.1.5	Diffuser des émissions télé et radio sur la diversité biologique	30 émissions télé et radio sur la diversité biologique diffusées	Nombre d'émissions télé et radio diffusées	Rapport d'activités du MEEA/DG EVCC	MEEA	Secteur privé, MESRI, MARAH	10	10	10	22 000	22 000	22 000	66 000	0	0	66 000	
Action 3.2.3.2. Renforcement du dispositif de communication										17000	30000	15000	62000	8000	24000	30000	
Activité 3.2.3.2.1	Organiser des Journées portes ouvertes sur la diversité biologique	02 journées portes ouvertes sur la diversité biologique organisées	Nombre de journées portes ouvertes tenues	Rapports d'activités	MEEA	MESRI, MARAH, Secteur privé		1	1	0	15000	15000	30 000	0	0	30 000	

Activité 3.2.3. 2.2	Mettre en place un pool de journalistes, influenceurs, sur le plaidoyer en faveur de la diversité biologique	Un Pool d'influenceurs de journalistes, influenceurs, sur le plaidoyer en faveur de la diversité biologique sont mis en place	Disponibilité d'un pool formé	Rapport d'activité du SPONG	MEE A	Secteur privé	1	0	0	2000	0	0	2 000	0	2000	0
Activité 3.2.3. 2.3	Doter la DCRP en équipements de communication (ordinateurs, caméra, table de montage, appareil photo performant, disques durs,...)	02 lots d'équipements de communication (ordinateurs, caméra, table de montage, appareil photo performant, disques durs,...) doté à la DCRP	Nombre de lots d'équipement de communication acquis	Rapport d'activité	MEE A	Secteur privé	1	1		15000	15000		30 000	8000	22000	0